

COMMISSION DE LA REPRÉSENTATION ÉLECTORALE
DU QUÉBEC

PRÉSENTS : Me MARCEL BLANCHET, président
M. JOHN ZACHARIAS, commissaire
M. SERGE COURVILLE, commissaire

AUDITIONS PUBLIQUES DU
14 mai 2008 - VAL D'OR

M. DENIS FONTAINE,
Secrétaire

Enregistrement numérique

Piché Olivier Benoit

sténographes officiels

400, boul. Jean-Lesage, bureau 240, Québec, Qc G1K 8W1
tél. : 418 648-1199 Télécopieur : 418 648-8985

I N D E X

SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI

MOT D'INTRODUCTION	3
PRÉSENTATION DE :	
M. JEAN-MAURICE MATTE, président de la Conférence régionale des élus de l'Abitibi-Témiscamingue	10
et MME MÉLANIE CORRIVEAU, agente de développement de la Conférence régionale des élus de l'Abitibi-Témiscamingue	22
M. MICHEL CLOUTIER, Vice-président par intérim, Conseil exécutif du Parti québécois d'Abitibi-Est	35
M. ALEXIS WAWANOLOATH, Député d'Abitibi-Est	42
M. LIONEL PELCHAT, Maire de la Municipalité de Barraute	52
M. JULES GRONDIN, Président de l'Association libérale d'Abitibi-Ouest et M. CLAUDE MORIN, vice-président	59
M. GILLES GAGNON, Ex-candidat, ADQ et Parti conservateur	66
M. PIERRE CORBEIL	68
M. GABRIEL MASSICOTTE, Président de l'Exécutif du Parti québécois Abitibi-Témiscamingue	80

- - - - -

1 d'une nouvelle carte électorale. On a d'abord,
2 comme vous le savez, déposé à l'Assemblée
3 nationale, le douze (12) mars dernier, un projet
4 de carte électorale et, maintenant, on est en
5 consultation sur ce projet partout au Québec -- on
6 va vraiment partout, on a vingt-quatre (24)
7 auditions publiques de prévues -- pour recueillir
8 les commentaires de la population.
9 C'est bien sûr que quand on a préparé notre
10 proposition, on avait déjà une source
11 d'informations importante de différentes natures,
12 de différents endroits pour nous permettre
13 d'élaborer notre projet, mais il nous apparaît
14 essentiel de rencontrer la population pour écouter
15 leurs commentaires, leurs suggestions par rapport
16 à notre proposition, alors c'est dans ce cadre-là
17 qu'on est ici aujourd'hui.
18 Je vais d'abord demander à monsieur Zacharias de
19 nous résumer brièvement le cadre légal dans lequel
20 on a travaillé.
21 Alors, s'il vous plaît, John.
22 **M. JOHN ZACHARIAS, commissaire :**
23 Merci, monsieur Blanchet.
24 Le travail de délimitation de la carte électorale
25 du Québec exige une analyse rigoureuse et

1 minutieuse. Les règles contenues dans la Loi
2 électorale ont évidemment encadré ce travail. Il
3 convient de vous rappeler ce qu'elles sont et,
4 surtout, ce qu'elles visent.

5 La Loi électorale précise qu'une circonscription
6 doit représenter une communauté naturelle en
7 fonction de facteurs démographiques, géographiques
8 et sociologiques. On parle donc ici de la
9 configuration d'une région, de l'organisation de
10 son réseau routier, des limites des
11 arrondissements, des municipalités et des MRC, de
12 la densité de population et de son taux de
13 croissance.

14 Ainsi, le sentiment d'appartenance des gens, la
15 façon dont la vie est organisée sur le territoire
16 et la présence de pôles ou de communautés
17 d'intérêts économiques constituent d'autres
18 exemples de facteurs à considérer.

19 De plus, pour assurer une certaine équité entre
20 les circonscriptions et les électeurs, la loi
21 précise que chaque circonscription doit regrouper
22 un nombre d'électeurs qui ne s'éloigne pas de
23 vingt-cinq pour cent (25 %) en plus ou en moins de
24 la moyenne provinciale, soit quarante-cinq mille
25 deux cent sept (45 207) électeurs, selon la liste

1 électorale permanente.
2 Cette norme de plus ou moins vingt-cinq pour cent
3 (25 %), qui est parmi les plus élevées au Canada,
4 laisse donc à la Commission une marge de manoeuvre
5 intéressante, ce qui lui permet de bien tenir
6 compte des particularités de chaque région.
7 Notre mandat consiste donc à trouver le meilleur
8 équilibre possible entre l'égalité du vote et les
9 communautés naturelles de manière à assurer équité
10 et justice pour l'ensemble des électeurs et
11 électrices du Québec. Il s'agit de deux (2)
12 principes qui ressortent de l'importante décision
13 rendue en dix-neuf cent quatre-vingt-onze (1991)
14 par la Cour suprême du Canada relativement à la
15 délimitation des circonscriptions électorales.
16 Malgré les bouleversements compréhensibles que les
17 changements proposés peuvent provoquer dans
18 certaines régions, la Commission ne peut se
19 soustraire à cette obligation de recherche
20 d'équilibre. La délimitation de la carte demande
21 donc de faire, bien évidemment, un examen attentif
22 de chaque région, mais n'oublions jamais qu'elle
23 demande aussi d'avoir à l'esprit le travail
24 d'ensemble de délimitation de toutes les régions
25 du Québec.

1 **Me MARCEL BLANCHET, président :**

2 Alors, merci, John.

3 Je vais demander maintenant à monsieur Courville
4 de nous rappeler rapidement, en fait, quels sont
5 les changements que nous proposons pour votre
6 région.

7 Alors, s'il vous plaît, Serge.

8 **M. SERGE COURVILLE, commissaire :**

9 Merci, monsieur Blanchet.

10 Alors, je vous invite à regarder les cartes à
11 l'écran afin de vous aider à mieux vous situer
12 dans le processus en cours.

13 Alors, cette carte-ci montre l'évolution du nombre
14 d'électeurs par municipalité depuis l'an deux
15 mille (2000). Les cercles de couleur rouge
16 indiquent une évolution positive, donc une
17 croissance, et ceux de couleur bleue, une
18 évolution négative.

19 Maintenant, le portrait électoral. La carte
20 suivante, s'il vous plaît.

21 À l'étude de la région, nous avons constaté que
22 trois (3) des quatre (4) circonscriptions ne
23 respectaient pas le minimum d'électeurs exigé par
24 la loi, soit Abitibi-Est, Abitibi-Ouest et Ungava.
25 Pour corriger le déficit d'électeurs des deux (2)

1 circonscriptions de l'Abitibi, nous proposons de
2 les agrandir vers le nord jusqu'au cinquantième
3 parallèle. Ainsi, les villes de Chapais et de
4 Chibougamau, ainsi que les communautés autochtones
5 d'Oujé-Bougoumou et de Waswanipi seraient ajoutées
6 à la circonscription d'Abitibi-Est. Les villes de
7 Lebel-sur-Quévillon et de Matagami, de même que
8 certaines localités comme Valcanton et Villebois
9 iraient, quant à elles, dans l'Abitibi-Ouest.
10 Nous proposons également d'agrandir légèrement la
11 circonscription de Rouyn-Noranda-Témiscamingue
12 afin d'inclure entièrement la Ville de
13 Rouyn-Noranda.
14 Enfin, vous remarquerez que la circonscription
15 d'Ungava conserverait son statut d'exception dans
16 notre proposition. Bien que nous suggérons de lui
17 retirer une portion du territoire au sud au profit
18 de l'Abitibi, la circonscription d'Ungava conserve
19 son caractère exceptionnel. Elle couvrirait
20 toujours un territoire immense d'environ huit cent
21 mille (800 000) kilomètres carrés sur lequel vit
22 une population peu nombreuse et dispersée.
23 Devant ces raisons, il nous apparaît donc
24 approprié de maintenir Ungava dans son statut
25 actuel d'exception.

1 Voilà qui résume la proposition de délimitation
2 dans la région de l'Abitibi-Témiscamingue et du
3 Nord-du-Québec.

4 **Me MARCEL BLANCHET, président :**

5 Alors, merci, Serge.

6 C'est maintenant le temps de vous laisser la
7 parole. Je vous informe que les propos qui seront
8 tenus ici seront enregistrés, ils seront même sur
9 le site Web au cours des prochains jours. Nous,
10 comme commissaires, ça va nous permettre d'y
11 référer lorsque nous aurons à délibérer pour
12 prendre une décision finale en ce qui concerne le
13 projet de carte. Alors, je voulais quand même
14 vous le dire et ce serait important donc de vous
15 identifier au moment de parler pour qu'on puisse
16 vous resituer lorsqu'on voudra réentendre vos
17 propos.

18 Alors, je vais demander maintenant au secrétaire,
19 monsieur Denis Fontaine, d'appeler le premier
20 intervenant. Et s'il y a d'autres personnes dans
21 la salle qui souhaitent intervenir et qui ne sont
22 pas inscrites, je les inviterais à s'adresser à
23 madame Lucie Julien qui est à l'entrée, qui va se
24 faire un plaisir de noter votre nom.

25 Alors, s'il vous plaît, monsieur Fontaine.

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25

M. DENIS FONTAINE, secrétaire :

Oui, merci, Monsieur le président.

J'inviterais tout d'abord monsieur Jean-Maurice Matte. Monsieur Matte est président de la Conférence régionale des élus de l'Abitibi-Témiscamingue, il est accompagné de madame Mélanie Corriveau, agente de développement à la Conférence régionale.

Je voudrais mentionner que nous avons bien reçu, nous avons bien en main votre mémoire, votre document qui sera mis sur le site Web de la Commission au cours des prochains jours.

Me MARCEL BLANCHET, président :

Alors, bonjour, madame, monsieur, nous vous écoutons avec intérêt.

- - - - -

PRÉSENTATION DE M. JEAN-MAURICE MATTE

- - - - -

M. JEAN-MAURICE MATTE :

Alors, merci beaucoup. Je me présente, Jean-Maurice Matte, président de la Conférence régionale des élus, je suis également maire de la municipalité de Senneterre qui fait partie du comté d'Abitibi-Est. Je suis accompagné de Mélanie Corriveau qui est agente de développement

1 à la Conférence régionale des élus.
2 Dans la salle également, il y a deux (2) personnes
3 de la Conférence régionale des élus, en
4 l'occurrence, la directrice générale, madame
5 Martine Rioux et le directeur général adjoint,
6 monsieur Simon Letendre.
7 On est très contents et on remercie la Commission,
8 là, de cette tournée. Je ne vous cacherai pas
9 qu'il y avait un élément d'inquiétude, non
10 seulement à travers le Québec, mais au niveau de
11 l'Abitibi-Témiscamingue. Lorsqu'on parle d'une
12 commission indépendante et qu'on cancelle une
13 tournée pour entendre les gens des régions sur le
14 changement de carte électorale, on est un petit
15 peu inquiets et très heureux aujourd'hui que vous
16 ayez fait volte-face et que vous ayez choisi
17 d'entendre les gens des régions du Québec.
18 Peut-être brièvement vous parler de
19 l'Abitibi-Témiscamingue. Bon. Je pense qu'au
20 niveau des Conférences régionales des élus, vous
21 allez faire le tour, vous allez les entendre à peu
22 près tous, donc vous connaissez les Conférences
23 régionales des élus, intervenants privilégiés
24 auprès du gouvernement du Québec, Planification
25 stratégique de l'Abitibi-Témiscamingue ou des

1 régions, alors les organismes ont, à travers le
2 Québec, le même mandat.
3 Principalement ici, en Abitibi-Témiscamingue,
4 bien, vous avez un territoire de cent
5 quarante-cinq mille cent quatre-vingt-douze
6 (145 192) personnes, un très grand territoire de
7 cinquante-sept mille trois cent quarante (57 340)
8 kilomètres carrés, mais surtout, vous avez une
9 région en l'Abitibi-Témiscamingue, une région qui
10 a mis beaucoup de choses en place pour changer un
11 petit peu les paradigmes annoncés à travers les
12 régions du Québec, qui étaient une baisse
13 démographique assez importante.
14 Et dans le cas de l'Abitibi-Témiscamingue, bien,
15 ce qu'on a aujourd'hui ou ce qu'on voit
16 aujourd'hui en deux mille sept (2007), en fait,
17 ç'a été un solde migratoire nul, c'est-à-dire
18 qu'on a réussi à freiner la baisse démographique,
19 non seulement par des actions de la Conférence
20 régionale des élus, mais par des actions de
21 différents partenaires qui ont travaillé à
22 valoriser l'Abitibi-Témiscamingue et à travailler
23 à du développement économique structuré, qui fait
24 en sorte que ce qu'on nous annonçait au Forum des
25 générations, c'est-à-dire une perte de plus de

1 vingt et un pour cent (21 %) de notre population
2 d'ici deux mille seize (2016), la tendance, elle
3 est changée et on croit que dans les prochaines
4 années, l'Abitibi-Témiscamingue sera une région où
5 la population sera en croissance, donc un cycle
6 démographique positif.

7 Au niveau de la méthodologie employée au niveau de
8 la Conférence régionale des élus pour se préparer
9 à ces audiences, il y avait quand même en deux
10 mille trois (2003) et deux mille quatre (2004) des
11 États généraux sur la réforme des institutions
12 démocratiques où il y a eu des consultations
13 régionales qui ont été faites et où déjà des gens
14 se sont positionnés, pas seulement sur la carte
15 électorale, mais surtout sur la réforme du mode de
16 scrutin, où les gens ont eu à réfléchir sur ce
17 qu'on souhaitait en termes de représentation
18 d'élus à l'Assemblée nationale.

19 Plus récemment, il y a eu une consultation
20 populaire qui a été faite auprès d'un forum de
21 concertation régional, où les gens de la société
22 civile, où les gens de différents organismes ont
23 été appelés à réfléchir et à se prononcer sur la
24 modification de la carte électorale et où on a pu
25 avoir le son de cloche de beaucoup de gens en

1 région, en préparation de notre mémoire et en
2 préparation de ce qui nous amène aujourd'hui
3 devant vous.
4 Également, peut-être mentionner qu'au niveau de la
5 Conférence régionale des élus, bien, il y a
6 plusieurs municipalités qui sont représentées et
7 c'est plusieurs municipalités qui ont fait le
8 choix d'appuyer le mémoire de la Conférence
9 régionale des élus et de ne pas faire une
10 surreprésentation devant la Commission, mais
11 plutôt d'appuyer le travail de la Conférence
12 régionale des élus.
13 Alors, à partir de là, c'est sans surprise que je
14 peux vous dire que la Conférence régionale des
15 élus et la région de l'Abitibi-Témiscamingue, dans
16 son ensemble, est fortement en désaccord avec la
17 priorité qui a été fortement accordée au poids
18 démographique, au poids démographique dans le
19 découpage des circonscriptions électorales.
20 C'est évident qu'on doit tenir compte non
21 seulement des citoyens et des citoyennes dans le
22 découpage d'une circonscription électorale, mais
23 également du territoire qu'ils occupent et le
24 territoire qui se développe autour de ces citoyens
25 et citoyennes-là.

1 Peut-être revenir au niveau des consensus
2 régionaux. Le double responsabilité du
3 gouvernement et de nos députés, soit la gestion
4 quant à la qualité de vie des citoyens et des
5 citoyennes et la gestion quant au développement
6 des territoires, eh bien, ça, ça fait référence à
7 la représentation effective. Alors, pour nous, ce
8 qui fait consensus, c'est que l'électeur doit
9 avoir le même accès possible à son représentant
10 élu et ce dernier doit pouvoir assumer de manière
11 appropriée son double rôle de législateur et
12 d'ombudsman. Ça, c'est écrit dans la loi que vous
13 avez vous-même la responsabilité d'appliquer.
14 Alors, pour nous, ça, c'est des principes qui sont
15 importants. Autrement dit, nous devons
16 reconnaître qu'un député n'oeuvre pas uniquement
17 pour des citoyens, mais également pour un
18 territoire et les ressources qu'il occupe.
19 Et évidemment, là, comme on le mentionne dans
20 notre mémoire, là, il faut constater que la loi du
21 nombre et le principe de l'égalité du vote ont
22 pris davantage de valeur sur la préoccupation
23 territoriale, et nous, bien, c'est ça qu'on veut
24 ramener à l'avant-plan au niveau de la Commission,
25 il faut absolument travailler à redonner une

1 valeur importante au territoire, territoire qui
2 est aussi géré par des élus, territoire qui
3 constitue la richesse du Québec, les
4 responsabilités qui sont nombreuses vis-à-vis ce
5 territoire-là dans les régions du Québec, que ce
6 soit au niveau du développement de
7 l'hydroélectricité, des ressources naturelles, les
8 minerais, les ressources forestières, fauniques et
9 hydriques. Alors, pour nous cette
10 responsabilité-là de l'élu vis-à-vis le citoyen
11 doit également se refléter vis-à-vis le
12 territoire, et notre élu doit absolument,
13 lorsqu'il nous représente à Québec, représenter et
14 le citoyen et nos responsabilités territoriales.
15 Alors, peut-être vous mentionner que nous ne
16 pouvons imaginer l'augmentation de la taille des
17 circonscriptions sans que cela n'ait des impacts
18 négatifs sur la représentation des intérêts des
19 citoyens et des citoyennes.
20 Également, c'est évident que dans une région comme
21 l'Abitibi-Témiscamingue, un député ne dispose pas
22 d'autant de temps pour prendre soin de ses
23 citoyens qu'un député d'une région centrale. À
24 titre d'exemple, on peut très bien imaginer le
25 ministre Couillard souper le soir avec le Club

1 optimiste à Québec et déjeuner le matin avec les
2 Dames fermières, quand nous, notre député à nous,
3 doit passer la semaine à Québec et doit prendre
4 ses responsabilités, ce genre de rencontre-là, les
5 vendredis, les samedis, les dimanches, et quand
6 ces citoyens-là ont besoin de leur député sur une
7 période beaucoup plus... ils aimeraient avoir
8 accès à leur député sur une période beaucoup plus
9 longue. Alors, ce sont des réalités du Québec.
10 Une fois qu'on a choisi d'occuper notre
11 territoire, une fois qu'on a choisi d'avoir une
12 représentation, bien, les distances comptent
13 également, et pour nous, au niveau de cette
14 Commission-là, on doit tenir compte lors d'un
15 redécoupage de la grandeur des territoires et de
16 la distance que nos élus ont à faire pour assumer
17 leurs responsabilités vers Québec.
18 Bon. J'en profite peut-être pour vous dire que ça
19 serait bien de mentionner dans votre rapport que
20 les députés des régions éloignées devraient
21 profiter de moyens supplémentaires pour pouvoir
22 assumer justement ces responsabilités-là qui, bien
23 souvent dues aux distances, sont dures, sont
24 difficiles assumer, un moyen supplémentaire qui
25 pourrait se refléter par du personnel

1 supplémentaire, des sommes d'argent pour pouvoir
2 avoir des bureaux adéquats d'un bout à l'autre de
3 la circonscription.
4 Alors, c'est évident qu'une circonscription qui
5 fait le carré de la rue St-Hubert à Montréal n'a
6 pas nécessairement besoin des mêmes moyens qu'une
7 circonscription comme l'Abitibi-Est, qui part
8 aujourd'hui de Cadillac et qui descend jusqu'au
9 nord de Senneterre.
10 Alors, peut-être, parce que là je vous lance
11 quelques notions de notre mémoire, mais je vais
12 laisser également Mélanie tantôt le soin, là,
13 d'arriver avec certains éléments de précision.
14 Au niveau de la proposition de délimitation, nous,
15 on a choisi de ne pas, aujourd'hui, se prononcer,
16 à savoir est-ce qu'une municipalité comme
17 Lebel-sur-Quévillon devrait aller en
18 Abitibi-Ouest? Est-ce que Chapais-Chibougamau
19 devrait s'en venir dans un comté comme
20 l'Abitibi-Est? Nous, on pense que c'est toute la
21 notion de la Loi électorale, la carte électorale,
22 qui doit être revue et intégrer les notions
23 territoriales et les notions de distance avant
24 qu'on puisse statuer si, à partir de là, il y a un
25 découpage quelconque à faire.

1 Et on comprend très bien que dans certains
2 secteurs, il y a des choses qui font énormément de
3 sens, puis je vais vous donner l'exemple de
4 Cadillac. Cadillac fait déjà partie de la
5 municipalité de Rouyn-Noranda, qui fait déjà
6 partie de la MRC de Rouyn-Noranda, alors il y a
7 des choses qui font peut-être bien du sens et qui
8 ne sont pas bien bien difficiles à régler, mais
9 qui ne viennent pas... qui n'ont pas un effet si
10 important, là, au niveau du nombre d'électeurs
11 dans le découpage, là, qui nous touche
12 aujourd'hui.

13 Alors, la Conférence régionale des élus de
14 l'Abitibi-Témiscamingue recommande que la
15 proposition de délimitation de la Commission de la
16 représentation électorale ne soit pas appliquée et
17 que soit maintenu le statu quo sur le découpage
18 des circonscriptions électorales provinciales
19 jusqu'à ce que la Loi électorale soit révisée de
20 telle sorte qu'elle reflète les valeurs des
21 Québécois et des Québécoises et qu'elle tienne
22 compte de la double responsabilité quant à la
23 gestion des citoyens, des citoyennes, et du
24 territoire auquel sont soumis nos élus.

25 Alors, c'est évident que tant qu'on n'aura pas

1 réglé cette question-là, puis je comprends très
2 bien que dans certaines circonscriptions, c'est
3 des questions qui n'ont pas besoin d'être réglées.
4 Si on va dans la couronne de Montréal, ce n'est
5 pas nécessairement des questions qu'on a à régler,
6 mais c'est définitivement, si on choisit d'avoir
7 comme peuple québécois, d'occuper le territoire et
8 de le développer, c'est définitivement des
9 questions qu'il faut régler avant de faire toute
10 modification à la carte électorale.
11 Bon. On est également préoccupés, mais je pense
12 que demain vous allez en avoir qui sont encore
13 plus préoccupés que ça. On est également
14 préoccupés par la disparition dans vos documents
15 de la région Nord-du-Québec, mais il y en a qui
16 vont vous le dire demain. Alors, il y a Ungava en
17 haut, mais je vous dirais que le secteur de
18 Lebel-sur-Quévillon, Chapais, Chibougamau,
19 Matagami font partie du Nord-du-Québec. Alors,
20 aujourd'hui, c'est une notion qui est disparue
21 dans vos documents, mais je ne suis pas inquiet,
22 il y a des gens qui vont vous en parler demain.
23 On veut quand même parler de certaines pistes de
24 solutions et, encore une fois, on ne s'est pas
25 fait le porteur aujourd'hui de la piste de

1 solution qui, à notre avis, est la plus sensé, on
2 ne s'en est pas fait porteur, parce qu'encore une
3 fois, vous allez en entendre parler demain dans le
4 Nord-du-Québec et je peux vous dire qu'il y a
5 plusieurs régions ressources du Québec qui vont y
6 adhérer, où la région Nord-du-Québec va proposer
7 un découpage qui tient compte non seulement du
8 territoire, mais également du nombre d'électeurs,
9 et une formule mathématique auquel la région de
10 l'Abitibi-Témiscamingue adhère parfaitement, où on
11 crédite un comté d'un nombre d'électeurs selon la
12 grandeur du territoire. Si cette formule-là était
13 acceptée ou était probablement un peu modulée,
14 mais certainement pourrait faire l'objet de
15 discussions, là, fort intéressantes, on réglerait
16 le problème de toutes les circonscriptions à
17 travers le Québec, bon, sauf des
18 îles-de-la-Madeleine, mais on réglerait le
19 problème de toutes les circonscriptions à travers
20 le Québec et, en même temps, on se permettrait
21 peut-être de lancer le message, là, aux régions
22 d'être aussi agressives en termes de développement
23 que l'Abitibi-Témiscamingue a pu l'être au cours
24 des dernières années et de s'assurer que dans huit
25 (8) ans, on ne revienne pas devant une autre

1 commission où on aurait encore une fois à
2 redéfinir les différents découpages. Mais cette
3 formule-là, nous, l'Abitibi-Témiscamingue, on y
4 adhère. On n'a pas voulu s'en faire le porteur
5 aujourd'hui, parce qu'on pense que ça revient à la
6 région du Nord-du-Québec, mais elle est valable,
7 acceptable et j'espère qu'elle recevra une écoute
8 fort attentive.

9 Je vais laisser Mélanie, si elle a quelques
10 éléments de précision, je suis allé un petit peu
11 vite à travers le mémoire à droite et puis à
12 gauche, mais étant donné que vous l'aviez lu, je
13 pense qu'il y avait certains éléments -- ou si
14 vous ne l'avez pas lu, vous allez le lire -- il y
15 avait certains éléments auxquels on voulait
16 appuyer et je vais laisser Mélanie faire quelques
17 petits points de précision.

18 - - - - -

19 **PRÉSENTATION DE MME MÉLANIE CORRIVEAU**

20 - - - - -

21 **MME MÉLANIE CORRIVEAU :**

22 Merci, Jean-Maurice. C'était quand même très
23 complet. Bonjour, messieurs.

24 Je tiendrais juste à ajouter peut-être une petite
25 précision sur la tendance démographique, parce que

1 vous dites à la page 28 de votre rapport que vous
2 vous êtes fiés sur des données de l'Institut de la
3 statistique du Québec qui prévoit une
4 décroissance.
5 Mais déjà, nous, avec les données provisoires de
6 cette année de l'Institut de la statistique, on
7 nous prévoit une hausse. L'année dernière, on
8 avait stabilisé; cette année, on prévoit une
9 hausse modérée, mais quand même une hausse.
10 Donc, on voit vraiment qu'il y a un cycle qui
11 débute, qui vient faire mentir avec bonheur, là,
12 les prévisions de tendance démographique à la
13 baisse qui étaient faites par l'Institut de la
14 statistique du Québec. Donc, peut-être que dans
15 ce cas-là, quand on a des circonscriptions comme
16 Abitibi-Ouest et Abitibi-Est qui s'éloignent à
17 peine de moins de deux pour cent (2 %) de la
18 limite qui est permise par la loi, on pourrait
19 prévoir que, avec une tendance démographique à la
20 hausse, là, que très rapidement, ces deux (2)
21 circonscriptions-là pourraient rentrer dans les
22 critères prévus par la loi sans qu'on y apporte
23 aujourd'hui de modification.
24 Ça, c'était sur mes petits commentaires plus
25 numériques. Mais je vous ramènerais peut-être à

1 une question plus territoriale, qui est à dire que
2 notre système parlementaire est construit selon un
3 système britannique qui, lui, donne beaucoup
4 d'importance à la question citoyenne parce que,
5 bon, évidemment, le territoire n'est pas très
6 grand, mais dans un territoire comme le nôtre, où
7 le développement du Québec en entier se fait en
8 partie par le territoire, c'est difficile de...
9 mais je pense qu'aujourd'hui, on rencontre les
10 limites de ce modèle-là du système britannique qui
11 ne tient compte que de l'égalité du vote et du
12 critère numérique. Donc, comme monsieur Matte le
13 précisait, je pense qu'on est rendu à un stade où
14 la question d'intégrer la notion de territoire
15 dans le calcul est à propos.

16 Voilà.

17 **Me MARCEL BLANCHET, président :**

18 Alors, merci, madame, monsieur.

19 Évidemment, vous avez compris, suite aux
20 explications qu'on a données au début de notre
21 présentation, que nous, on avait une loi
22 qu'actuellement, on est chargé d'appliquer, la loi
23 prévoit après chaque deux (2) élections générales,
24 alors il faut, dans l'année qui suit, proposer un
25 redécoupage du Québec en tenant compte, justement,

1 des mouvements de population. Alors ça, c'est
2 notre obligation.
3 Évidemment, si on se réfère à la dernière fois, la
4 dernière carte de deux mille (2000), deux mille un
5 (2001), c'était vraiment très serré aussi. Je me
6 souviens, finalement, lorsqu'on avait conclu de
7 notre rapport qu'une réflexion s'imposait,
8 écrivais-je dans le rapport, il y en a quand même
9 eu de la réflexion depuis deux mille (2000), deux
10 mille un (2001). On se rappellera, en fait, les
11 États généraux sur la démocratie, on proposait
12 éventuellement de changer le mode de scrutin. Il
13 y a même eu un avant-projet de loi pour lequel une
14 commission spéciale de l'Assemblée nationale a
15 fait le tour du Québec pour voir, en fait,
16 qu'est-ce qui pourrait être davantage adéquat pour
17 assurer une représentation juste et équitable de
18 l'ensemble des électeurs, peu importe où ils
19 vivent sur le territoire. J'ai produit à
20 l'Assemblée nationale au mois de décembre dernier
21 un rapport substantiel qui analysait une
22 proposition qui avait été élaborée par le ministre
23 responsable de la réforme, monsieur Pelletier.
24 Alors, le débat est vivant, mais il y a comme une
25 parenthèse qui s'impose maintenant parce que là,

1 la loi nous oblige à agir en fonction de ce
2 qu'elle est actuellement. On se souviendra que
3 peu de temps avant que nous commencions nos
4 auditions publiques il y a trois (3) semaines, il
5 y avait des velléités à l'effet d'interrompre nos
6 travaux pour justement susciter cette réflexion.
7 Il n'y a pas eu consensus, on le sait, entre les
8 parties politiques représentées à l'Assemblée
9 nationale pour que cet arrêt des travaux soit
10 fait, donc nous, l'obligation légale qu'on a,
11 c'est de continuer.
12 Et c'est important de rappeler, finalement, les
13 critères. Vous avez raison de dire que oui, hein,
14 le système a été conçu en fonction de la Grande
15 Bretagne, ce n'est pas un grand territoire, c'est
16 le système anglais qu'on a. Donc ici, on a un
17 territoire immense, mais un système avec lequel on
18 vit depuis maintenant une couple de centaine
19 d'années, là. Mais il a peut-être atteint ses
20 limites, effectivement, c'est rendu assez
21 compliqué de l'appliquer, je vous l'assure, on vit
22 ça d'une façon très très difficile, nous aussi,
23 étant donné que c'est extrêmement déchirant
24 parfois les choix qu'on doit proposer.
25 Mais encore une fois, actuellement, la façon dont

1 la loi est faite, c'est d'assurer une
2 représentation des électeurs. Et la fameuse règle
3 de la représentation effective en ce qui concerne
4 l'accès des citoyens à leur député et vice et
5 versa, évidemment c'est le fameux vingt-cinq pour
6 cent (25 %) en plus et en moins qui permet ça.
7 La cause de la Cour suprême à laquelle on faisait
8 référence dans les propos du début, c'était
9 justement sur cette question-là. C'est une cause
10 qui originait de la Saskatchewan. Il y a des
11 citoyens qui contestaient le fait que la loi
12 électorale de la Saskatchewan permettait d'aller
13 au-delà de quinze pour cent (15 %) de la moyenne
14 provinciale. Alors là, évidemment la Cour
15 suprême, mais de façon partagée, a conclu que ça
16 pouvait aller jusqu'à vingt-cinq pour cent (25 %).
17 Alors, imaginez, quand on est ici dans les
18 circonscriptions, par exemple au Québec, la
19 Gaspésie, c'est très malheureux, mais une
20 circonscription comme Gaspé à vingt-sept mille
21 (27 000) électeurs, une autre comme Masson, dans
22 Lanaudière en a soixante mille (60 000), on est
23 loin de la moyenne provinciale et du vingt-cinq
24 pour cent (25 %) en plus et en moins.
25 Donc, notre devoir avec la loi actuelle, c'est de

1 s'assurer que le plus possible on respecte ces
2 règles-là, sinon je pense que... de crainte, à
3 moins d'être parfaitement justifié, d'aller devant
4 les tribunaux. On n'a pas du tout de crainte
5 d'aller devant les tribunaux où serait contestée
6 finalement l'Ungava, étant donné l'immensité du
7 territoire, alors ça, je pense que c'est une
8 circonscription d'exception. D'ailleurs, c'est la
9 seule que la Commission de la représentation est
10 prête à reconnaître dans le cadre du processus
11 actuel pour l'instant. Il y a évidemment les
12 Îles-de-la-Madeleine. Les Îles-de-la-Madeleine,
13 la Commission n'a même pas compétence pour toucher
14 à ses frontières, c'est prévu dans la loi.
15 Alors, qu'est-ce que l'avenir nous réserve? On ne
16 le sait pas.
17 Mais écoutez, on veut vraiment vraiment prendre en
18 considération ce qu'on va entendre, mais vous nous
19 dites même que possiblement demain, on va même
20 nous faire une proposition sur une façon de
21 diviser le territoire qui tiendrait compte à la
22 fois du territoire et de la population. On verra
23 bien ce qu'on nous proposera et soyez assurés
24 qu'on est très ouvert à tout ce qu'on va entendre.
25 On va voir ce qu'on peut faire avec la loi telle

1 qu'elle est.

2 Je vous remercie beaucoup de votre présentation.

3 Je ne sais pas si mes collègues ont des questions
4 ou des commentaires à vous formuler.

5 John?

6 **M. JOHN ZACHARIAS, commissaire :**

7 En fait, j'ai une petite question concernant cette
8 évolution démographique de la région.

9 Est-ce que vous avez des raisons ou est-ce que
10 vous voyez des indicateurs qui expliquent la
11 stabilisation de la population ou peut-être le
12 renversement de la tendance que nous avons observé
13 jusqu'à maintenant?

14 **MME MÉLANIE CORRIVEAU :**

15 Bien, en fait, la région s'est prise en main, là,
16 je dirais, on a plusieurs projets qui se déroulent
17 en Abitibi-Témiscamingue. On est à valoriser
18 notre territoire, à créer un sentiment
19 d'appartenance chez les gens qui habitent
20 l'Abitibi-Témiscamingue, et c'est sûr que ça
21 s'explique aussi beaucoup par une hausse des
22 naissances puis un retour des jeunes. Parce que,
23 en quatre-vingt-seize (96), deux mille un (2001),
24 la grosse baisse démographique qu'il y avait eu,
25 c'était un départ des dix-huit (18), vingt-quatre

1 (24) ans. Mais ce qu'on constate, c'est un retour
2 très important des vingt-cinq (25) ans et plus.
3 Donc, ces gens-là qui fondent des familles, qui
4 ont des enfants, donc une hausse démographique qui
5 s'en suit.

6 Mais avec tout ce que la région fait en ce moment
7 comme démarches pour poursuivre dans ce sens-là,
8 ce serait difficile de croire que ça puisse
9 revenir en arrière, qu'on puisse retomber dans un
10 cycle négatif.

11 **M. JEAN-MAURICE MATTE :**

12 Le développement récent, du moins dans les cinq
13 (5), six (6) dernières années de nos institutions
14 d'enseignement, des nouveaux cours qui se donnent
15 dans les commissions scolaires, développement de
16 cégep, mais surtout développement de l'Université
17 du Québec, qui a pris une expansion et qui crée
18 une rétention chez les jeunes et, quand les jeunes
19 sortent de l'université à vingt-deux (22),
20 vingt-trois (23) ans. S'ils sortent à vingt-deux
21 (22), vingt-trois (23) ans de l'Université de
22 Sherbrooke, il y a des chances qu'ils se soient
23 fait un chum ou une blonde qui reste dans ce
24 coin-là. S'ils sortent à vingt-deux (22),
25 vingt-trois (23) ans de l'Université du Québec en

1 Abitibi-Témiscamingue, il y a des chances que,
2 premièrement, qu'ils soient allés dans des
3 créneaux d'emploi applicables chez nous et
4 deuxièmement qu'il y ait un bout de fait dans la
5 vie pour dire : «Bien, je reste ici.» Alors ça,
6 le développement de l'université y a été pour
7 beaucoup.

8 Également, des ententes spécifiques en immigration
9 qui ont fait en sorte qu'on a été plus présent et
10 plus encadrant, si on veut, de nos immigrants
11 passés et futurs. Puis comme Mélanie mentionnait,
12 la question de la valorisation de la région, c'est
13 quelque chose qui a pris beaucoup d'ampleur depuis
14 un an et demi (1½), deux (2) ans, on travaille
15 beaucoup à mieux faire connaître et à valoriser
16 notre région et ses avantages auprès non seulement
17 de la population de l'Abitibi-Témiscamingue pour
18 qu'ils restent, mais auprès d'autres populations
19 du Québec, là.

20 **Me MARCEL BLANCHET, président :**

21 Alors, c'est certainement un élément que nous
22 allons regarder avec intérêt aussi, avec beaucoup
23 d'attention, là, ce renversement de la tendance
24 qui avait été observé jusqu'à récemment par
25 l'Institut de la statistique. Alors, c'est

1 quelque chose d'intéressant qu'on apprend en
2 venant vous voir chez vous.
3 En ce qui concerne les moyens mis à la disposition
4 des députés pour pouvoir mieux exercer leur
5 fonction, effectivement c'est quelque chose qui
6 nous a été souligné à plusieurs reprises. Je vois
7 dans la salle la présence de Monsieur le député,
8 qui est certainement très sensible à cette
9 question-là étant donné l'immensité du territoire
10 que cette personne-là a à parcourir pour pouvoir
11 rencontrer, en fait, la population qu'il dessert,
12 ça, c'est quelque chose aussi à voir. Le bureau
13 de l'Assemblée nationale, en fait, est l'organisme
14 responsable de ces questions-là et il est très
15 important, finalement, qu'il soit bien au fait,
16 bien conscient des difficultés que tous ses
17 membres ont à vivre et des difficultés
18 particulières aux personnes qui ont d'immenses
19 territoires dans des régions éloignées, donc des
20 immenses territoires à parcourir et à desservir.
21 Ça, c'est un élément qui est apparu de façon très
22 forte lors d'une conférence qui a eu lieu à
23 l'Assemblée nationale au mois de novembre dernier,
24 ça s'appelle «Les Conférences Jean-Charles
25 Bonenfant». Ça réunissait un bon nombre d'anciens

1 députés, dont l'ancien député d'Ungava, qui venait
2 expliquer effectivement les difficultés pour un
3 député en région éloignée de pouvoir bien servir
4 sa population, et c'est là finalement que
5 l'élément ressources mis à la disposition de nos
6 élus pour leur permettre de remplir adéquatement
7 leur tâche est venu effectivement vraiment sur la
8 sellette. Alors, c'est quelque chose qu'il faut
9 regarder aussi, mais ça ne relève pas de notre
10 responsabilité, mais comme responsable, comme
11 Commission responsable de la carte électorale,
12 évidemment c'est un discours très justifié qu'on
13 entend régulièrement, et je me fais vraiment le
14 porte-parole de ce que j'entends auprès de
15 l'Assemblée nationale pour qu'on prenne en
16 considération ces éléments-là très importants.

17 **M. JEAN-MAURICE MATTE :**

18 Et on comprend très bien, monsieur Blanchet, que
19 vous avez une loi qui est encadrée et que vous
20 connaissez très bien. En fait, nous, on pense que
21 la loi doit, aujourd'hui, refléter les réalités du
22 Québec. On espère que la Commission va se faire
23 ce porte-parole-là auprès du gouvernement.

24 Nous, comme Conférence régionale des élus, on va
25 continuer à interpeller le gouvernement sur des

1 modifications de la loi. Vous savez, voter, c'est
2 une journée, notre député, on en a besoin pour les
3 quatre (4) années qu'il est au pouvoir, et bien
4 souvent, bon, il arrive à l'occasion, on est
5 chanceux, on a un ou un ministre et demi (1½),
6 deux (2) dans la région, mais ce n'est pas
7 fréquent. Et bien souvent, une fois que les
8 députés sont au pouvoir, les responsabilités sont
9 beaucoup plus concentrées vers les grands centres,
10 et alors les régions sont doublement délaissées.
11 Alors, si en plus on enlève un poids démocratique
12 par la perte d'un député, alors là, là, on n'aura
13 plus les éléments pour bien occuper notre
14 territoire au Québec.

15 **Me MARCEL BLANCHET, président :**

16 Alors, je vous remercie beaucoup de votre...

17 **M. JEAN-MAURICE MATTE :**

18 Merci à vous.

19 **Me MARCEL BLANCHET, président :**

20 ... présentation, c'était...

21 **MME MÉLANIE CORRIVEAU :**

22 Merci.

23 **Me MARCEL BLANCHET, président :**

24 ... très intéressant. Madame, monsieur, bonjour.
25 S'il vous plaît, Monsieur le secrétaire,

1 La Loi électorale précise que les circonscriptions
2 électorales doivent représenter les communautés
3 naturelles, la densité de la population et son
4 taux relatif de croissance, la configuration de la
5 région, l'accessibilité, la superficie, les
6 frontières naturelles du milieu et les territoires
7 des municipalités sont des éléments dont il faut
8 tenir compte dans la délimitation des
9 circonscriptions électorales.
10 L'esprit des modifications de la carte électorale
11 étant de respecter les mouvements de la
12 population, la Commission de la représentation
13 électorale propose le retrait et l'ajout des
14 citoyens en respect de l'écart moyen provincial de
15 chaque circonscription, tout en ne dépassant pas
16 les limites minimums de moins vingt-cinq (-25 %) et
17 maximales de plus vingt-cinq (+25 %).
18 La réalité de l'écart de la circonscription
19 d'Abitibi-Est étant de moins vingt-six point six
20 pour cent (-26.6 %), cela ne signifie pas
21 nécessairement que cet écart sera plus négatif
22 dans les années à venir. Cet élément négatif ne
23 tient pas compte des facteurs de notre qualité de
24 vie qui fait en sorte que nous vivons plus vieux,
25 donc cet écart ne s'éloie pas aussi rapidement

1 que par le passé. Les politiques de natalité ont
2 influencé le bébé-boom qui se vit présentement
3 dans notre région, et laquelle fera augmenter la
4 moyenne de la population.

5 Un autre facteur important, le mouvement de la
6 population, est l'exode des jeunes. Cependant,
7 les mesures fiscales, le sentiment d'appartenance
8 et la qualité de vie propre à notre région, qui
9 encourage les jeunes à demeurer ou à revenir en
10 région, contribueront également à équilibrer ou
11 réduire l'écart existant puisque le solde
12 migratoire est déjà positif dans la région.
13 D'ailleurs, on n'a qu'à regarder le taux
14 d'inoccupation des logements à Val-d'Or qui est
15 présentement de zéro point un pour cent (0.1 %),
16 ce qui prouve une augmentation rapide de la
17 population. Le tout étant dû principalement au
18 dynamisme économique que notre région vit
19 présentement, mais également au retour des jeunes
20 vers la région.

21 Des éléments à considérer, celui du rôle d'un
22 député, comme on le disait tantôt, de
23 circonscription en région versus le député de
24 circonscription urbaine, la circonscription
25 d'Abitibi-Est s'étend sur une superficie de trente

1 mille quatre cent quatre-vingt-quatre (30 484)
2 kilomètres carrés comparativement, par exemple, à
3 la circonscription d'Anjou, laquelle s'étend sur
4 une superficie de dix-sept virgule trente-quatre
5 (17,34) kilomètres carrés. Rencontrer des
6 citoyens de la circonscription ne se fait pas dans
7 une journée, la distance entre le pôle nord-ouest
8 ou...et sud-est est de cent soixante-quatre (164)
9 kilomètres.

10 De plus, le député d'Abitibi-Est, tout comme ses
11 collègues des régions, doit faire valoir les
12 préoccupations des citoyens découlant de la
13 réalité du territoire propre. Un député oeuvre
14 pour un territoire et les ressources qui occupent
15 ce territoire.

16 Comme proposition, étant donné la représentation
17 effective des électeurs, la capacité pour ceux-ci
18 d'avoir le meilleur accès possible à leur député
19 élu, l'égalité des votes des électeurs ne peut
20 être que relative puisqu'elle compte à la fois le
21 facteur d'ordre démographique, géographique et
22 social. Nous vous proposons de conserver le
23 statu quo en n'altérant pas la carte électorale de
24 l'Abitibi-Est, c'est-à-dire en conservant la
25 municipalité de Barraute, laquelle est

1 géographiquement voisine et entretient des liens
2 sociaux avec les autres municipalités voisines
3 comme Bellecour, Senneterre et Val-d'Or.
4 Conserver Barraute, combiné aux facteurs de
5 longévité croissante de notre population, d'un
6 taux de natalité supérieur et la rétention de nos
7 jeunes chez nous nous permettra, dans un avenir
8 rapproché, non seulement de réduire l'écart
9 négatif, mais d'atteindre un écart acceptable des
10 normes inscrites à la loi. Il en est de même pour
11 le quartier de Cadillac, lequel fait partie de la
12 circonscription d'Abitibi-Est.

13 Dans l'éventualité d'un transfert de la
14 circonscription d'Ungava, il serait par contre
15 logique d'ajouter à la circonscription
16 d'Abitibi-Est la Ville de Lebel-sur-Quevillon,
17 pour qui nos liens naturels, géographiques,
18 économiques et sociaux, ainsi que les voies de
19 communication nous unissent déjà. Par contre, il
20 faut se rappeler que les élus et une majorité des
21 citoyens de la Ville de Lebel-sur-Quevillon sont
22 en faveur d'un statu quo.

23 Merci beaucoup.

24 **Me MARCEL BLANCHET, président :**

25 Alors, merci beaucoup pour votre éclairage et les

1 suggestions que vous nous faites, on va regarder
2 attentivement, finalement, votre document.
3 Le statu quo, ça, je ne suis pas sûr qu'on va
4 pouvoir, en fait, réaliser ça, on va voir à la
5 lumière des auditions, des analyses ou des
6 recherches additionnelles qu'on va faire suite aux
7 pistes que vous nous avez données, comment est-ce
8 qu'on pourrait, en fait, faire mieux, et je vous
9 assure qu'on va y réfléchir sérieusement.
10 Je ne sais pas si mes collègues ont des
11 commentaires ou des questions? Serge.

12 **M. SERGE COURVILLE, commissaire :**

13 Bon. Vous mentionnez des mesures fiscales qui
14 semblent avoir un impact positif, en tout cas
15 jusqu'à maintenant, ou promettent d'en avoir un
16 dans la région. Est-ce que vous avez des
17 programmes d'évaluation de ces mesures-là? Quel
18 sera l'impact, par exemple, sur la démographie
19 locale ou régionale?

20 **M. MICHEL CLOUTIER :**

21 Je vais vous dire bien franchement, monsieur, moi,
22 je suis un retraité et je ne voudrais pas voler la
23 job de ceux qui peuvent le faire, ce calcul-là.

24 **Me MARCEL BLANCHET, président :**

25 Ces données-là existent certainement?

1 **M. MICHEL CLOUTIER :**

2 Oui oui oui oui.

3 **Me MARCEL BLANCHET, président :**

4 Parfait. Très bien. On va s'organiser pour les
5 avoir.

6 Alors, la question reste ouverte, mais il y en a
7 peut-être d'autres qui vont y répondre tantôt.

8 **M. MICHEL CLOUTIER :**

9 C'est ça. Merci.

10 **Me MARCEL BLANCHET, président :**

11 Alors, merci beaucoup de votre présentation.

12 **M. MICHEL CLOUTIER :**

13 Merci.

14 **Me MARCEL BLANCHET, président :**

15 S'il vous plaît, Monsieur le secrétaire, la
16 prochaine personne.

17 **M. DENIS FONTAINE, secrétaire :**

18 Oui. J'aimerais vérifier si monsieur Gabriel
19 Massicotte, qui est président du Parti québécois
20 Abitibi-Témiscamingue, est arrivé?

21 Pas encore. Donc, on l'appellera un peu plus
22 tard.

23 J'appellerais maintenant monsieur Alexis
24 Wawanoloath. Monsieur Wawanoloath est député
25 d'Abitibi-Est, il fera une intervention à titre

1 personnel.

2 **Me MARCEL BLANCHET, président :**

3 Alors, bonjour Monsieur le député.

4 **M. ALEXIS WAWANOLOATH :**

5 Bonjour.

6 **Me MARCEL BLANCHET, président :**

7 On vous écoute avec beaucoup d'intérêt.

8 - - - - -

9 **PRÉSENTATION DE M. ALEXIS WAWANOLOATH**

10 - - - - -

11 **M. ALEXIS WAWANOLOATH :**

12 Merci de vous être déplacé dans notre belle
13 région, très heureux de vous voir écouter les
14 citoyens des différentes régions touchées par ces
15 changements à la carte là.

16 Mon intervention va être assez brève, vu que j'ai
17 aussi la possibilité d'aller débattre à
18 l'Assemblée nationale et je compte plus écouter un
19 peu les gens ici que faire un long monologue ou
20 une longue intervention, pour laisser la place
21 vraiment aux citoyens.

22 Mais quelques commentaires pour vous dire que...
23 comme les intervenants qui m'ont précédé, je ne
24 vais pas répéter qu'est-ce qui s'est dit, mais
25 j'endosse pas mal les positions de la CRÉ par

1 rapport, justement, à la territorialité qu'il faut
2 commencer à inclure.
3 Juste un petit exemple. Nos voisins du sud ont
4 décidé, dans leur système fédéral, d'avoir deux
5 (2) chambres : une chambre, le Sénat, et la
6 Chambre des représentants. La Chambre des
7 représentants qui est très axée sur la population,
8 et une chambre du Sénat qui, elle, est axée sur le
9 territoire. Donc, on le voit, on peut avoir le
10 Delaware avec une très petite population et un
11 petit état géographiquement parlant et la grande
12 Californie, qui comptent, chacun de ces deux (2)
13 états-là, quand même deux (2) sénateurs. Donc, la
14 préoccupation qui avait eu lieu dans ce temps-là
15 de faire en sorte que le territoire soit une
16 partie intégrante de la réalité politique. Et je
17 crois que, comme vous l'avez dit plus tôt un peu,
18 on est arrivé justement au bout de ce système
19 britannique qui y va vraiment par le «rep-by-pop»,
20 permettez-moi l'expression.
21 Donc, maintenant je crois qu'il va justement
22 falloir arriver à un moment donné... où je trouve
23 ça très de valeur que dernièrement le consensus
24 qui avait réussi à être établi, un parti a décidé
25 de reculer pour faire, justement, certains

1 ajustements à la Loi électorale, mais à voir leurs
2 dernières interventions, on croit entendre de leur
3 part que, à l'automne, ce serait possible qu'on
4 puisse à nouveau s'entendre pour faire en sorte
5 qu'il y ait des révisions pour... vous nous
6 demandez de faire des propositions par rapport
7 justement à quelques... des nouveaux éléments
8 qu'il va y avoir, qu'il pourra y avoir dans la Loi
9 électorale pour vous permettre, justement, de
10 mieux intégrer le rapport territorial.
11 Un autre point qui va peut-être être un peu plus
12 personnel par rapport à ça.
13 Je crois que si on veut, justement, avoir une
14 représentation effective, il faut avoir une
15 représentation de tous les segments de la
16 population. En ce moment, je peux le constater à
17 l'Assemblée nationale, on voit qu'une majorité de
18 la population a... une majorité des députés a un
19 certain âge, a une certaine expérience de vie, et
20 les jeunes comptent quand même vingt-cinq pour
21 cent (25 %) de la population. Et je crois... je
22 suis heureux d'être là en Chambre pour pouvoir,
23 justement, démontrer, pouvoir être là pour
24 témoigner des réalités que les jeunes peuvent
25 vivre, que ce soit au niveau familial, que ce soit

1 au niveau de la société, comment les liens entre
2 les générations peuvent se faire, et faire en
3 sorte que, justement, je n'ai pas de regret à
4 avoir choisi ce travail-là de député. J'adore mon
5 travail. Je connaissais les sacrifices que ça
6 impliquait.
7 Mais si on va avec... je regarde votre carte et si
8 je deviendrais député d'Abitibi-Est avec Chapais,
9 Chibougamau, Oujé-Bougoumou et Waswanipi, la
10 qualité de vie... -- puis personnellement je ne
11 veux pas faire quelque chose pour moi,
12 j'accepterais ça et je serais heureux de
13 représenter ces gens-là -- la qualité de vie des
14 gens qui voudront aller en politique serait
15 sûrement diminuée du fait qu'il faut avoir
16 peut-être justement cette préoccupation-là du fait
17 que les jeunes en politique sont souvent pas
18 intéressés à cause de l'implication extrêmement
19 grande qu'il faut avoir. Donc, l'histoire d'avoir
20 une famille là-dedans, j'ai un bébé de dix (10)
21 mois et c'est sûr que c'est... ce n'est pas
22 facile, on réussit à s'arranger, je réussis à la
23 voir, à lui donner du temps de qualité, je ne
24 réussis pas à être là comme je voudrais, mais
25 encore là je ne veux pas dire que je regrette ce

1 choix-là et que je ne représenterai pas bien les
2 gens de cette circonscription-là qui serait
3 nouvelle. Mais il faut penser que si on veut
4 justement avoir toute une panoplie de personnes
5 qui vont aller représenter les gens, qui vont
6 vraiment représenter toutes les catégories d'âges,
7 toutes les catégories d'horizon aussi, qu'ils
8 soient... qu'ils viennent... comme moi, je viens
9 du milieu de l'éducation, qu'ils viennent des
10 milieux syndicaux ou des choses comme ça, ça
11 pourrait peut-être encore amener des réticences de
12 la part de certaines personnes à vouloir se lancer
13 en politique, avoir tous les sacrifices qui sont
14 nécessaires pour faire ça.

15 Bien sûr, vous avez agi selon les paramètres d'une
16 loi et on comprend bien ça, donc comme j'ai dit un
17 peu plus tôt, on espère pouvoir faire quelques
18 ajustements à ça pour pouvoir enfin trouver un
19 consensus.

20 À titre d'exemple, je reviens sur le fait que
21 notre taux migratoire dans la Vallée-de-l'Or est
22 légèrement positif et qu'il risque de s'améliorer
23 pour la région.

24 Zéro virgule un pour cent (0,1 %) d'inoccupation
25 ici à Val-d'Or. Il y a tellement peu de places

1 pour pouvoir avoir des maisons, quelque chose, que
2 ça commence à déborder à Senneterre, à Barraute ou
3 des fois même à Malartic, à cause qu'il n'y a plus
4 de place, il n'y a plus de logements disponibles,
5 il n'y a plus de maisons disponibles. Il y a des
6 projets immobiliers qui s'en viennent, qui vont
7 avoir lieu et on voit déjà le monde, les gens
8 réserver leur place. Donc, c'est un indice qui
9 nous montre que la tendance démographique que vous
10 voyez va être sûrement inversée. Et juste à titre
11 d'exemple, pour Amos, un point neuf pour cent
12 (1.9 %) d'inoccupation et à Rouyn-Noranda, à peu
13 près zéro virgule neuf pour cent (0,9 %).
14 Donc, on voit que dans les trois (3) principales
15 villes de la région, on sent cette tendance-là à
16 avoir de plus en plus de personnes qui viennent
17 vivre dans ces milieux-là.
18 On l'a dit tout à l'heure, il y a le sentiment
19 d'appartenance, il y a les mesures fiscales, il y
20 a des programmes comme «Place aux jeunes» qui
21 fonctionnent bien et il y a bien sûr
22 l'effervescence au niveau économique autour du
23 secteur minier, qui fait en sorte que notre région
24 économiquement va bien, elle est attirante, il y
25 a des emplois de qualité pour les gens, on parle

1 de milliers d'emplois à combler dans le futur.
2 Donc, ne pas tenir ces facteurs-là en
3 considération, ça serait sûrement faire en sorte
4 qu'on serait obligé de peut-être faire dans le
5 futur, le processus inverse, de revenir aux
6 circonscriptions d'origine comme elles sont à peu
7 près en ce moment.
8 Donc, là-dessus, je ne serai pas plus long que ça.
9 Si vous avez des questions, ça me ferait plaisir
10 d'y répondre.

11 **Me MARCEL BLANCHET, président :**

12 Alors merci beaucoup, Monsieur le député. Votre
13 témoignage sur le rôle du député et les
14 contraintes que cette fonction-là amène,
15 effectivement, je pense que c'est intéressant de
16 le rappeler.

17 On le sait, on l'a entendu à quelques reprises et
18 moi-même ayant côtoyé pendant plus de vingt-cinq
19 (25) des députés à l'Assemblée nationale, je sais
20 ce que ça veut dire pour ces personnes-là de venir
21 à Québec...

22 **M. ALEXIS WAWANOLOATH :**

23 Et juste...

24 **Me MARCEL BLANCHET, président :**

25 ... et loin de leur famille, régulièrement.

1 **M. ALEXIS WAWANOLOATH :**

2 Si vous me permettez, je discute avec des gens...
3 il y a les contraintes familiales puis tout ça,
4 mais il y a aussi les contraintes -- excusez-moi
5 de faire une petite parenthèse.

6 Je discutais avec des collègues de Montréal qui me
7 disait, Louise Harel, en particulier : «Vous, les
8 députés de région, il faut que vous vous fassiez
9 une tête sur tout». Moi, dans mon comté, j'ai à
10 peu près... j'ai une catégorie, une classe sociale
11 de gens, tandis que juste dans l'école où je
12 travillais avant, j'étais dans l'école qui était
13 catégorisée la plus pauvre, à Val-d'Or.

14 Et dans cette même école-là, il y avait des gens
15 qui habitaient au bord du Lac Blouin ou des choses
16 comme ça, donc juste dans une école, on voyait
17 déjà comment il pouvait y avoir des mélanges de
18 situations sociales, si on veut, de classes
19 sociales dans la même école.

20 Et ça, c'est la même chose au niveau du comté
21 aussi. Moi, j'aide beaucoup les gens au niveau de
22 la sécurité du revenu, au niveau de la CSST, au
23 niveau de la SAAQ, mais aussi au niveau
24 économique, aussi des entrepreneurs, aussi dans le
25 domaine forestier. Donc, mon horizon de

1 réflexion, si on peut l'appeler ainsi, est
2 beaucoup plus vaste qu'un député urbain.

3 **Me MARCEL BLANCHET, président :**

4 Tout à fait.

5 Et votre témoignage à l'effet, effectivement, que
6 la région est en train de se reprendre en main et
7 de...

8 **M. ALEXIS WAWANOLOATH :**

9 Hum hum.

10 **Me MARCEL BLANCHET, président :**

11 ... en fait, combler les déficits démographiques
12 qui étaient jusqu'à maintenant une tendance assez
13 lourde, et c'est très intéressant, on va regarder
14 ça avec beaucoup d'intérêt.

15 **M. ALEXIS WAWANOLOATH :**

16 J'espère que si jamais la circonscription
17 deviendrait avec Chapais, Chibougamau, Waswanipi,
18 Oujé Bougoumo, vous allez recommander de fournir
19 un hélicoptère, mais...

20 **Me MARCEL BLANCHET, président :**

21 Je vous remercie beaucoup, Monsieur le député.

22 Je ne sais pas si mes collègues ont des questions
23 ou des commentaires.

24 **M. SERGE COURVILLE, commissaire :**

25 On vous souhaite que les cercles bleus deviennent

1 rouges.

2 **M. ALEXIS WAWANOLOATH :**

3 Hum?

4 **M. SERGE COURVILLE, commissaire :**

5 On vous souhaite que les cercles bleus deviennent
6 rouges.

7 **M. ALEXIS WAWANOLOATH :**

8 Je crois que c'est en processus de devenir...

9 **Me MARCEL BLANCHET, président :**

10 En processus. On parle bien des cercles, là.

11 **M. ALEXIS WAWANOLOATH :**

12 Oui oui.

13 **Me MARCEL BLANCHET, président :**

14 Alors, merci beaucoup.

15 **M. ALEXIS WAWANOLOATH :**

16 Merci.

17 **Me MARCEL BLANCHET, président :**

18 Alors, merci beaucoup.

19 Monsieur le secrétaire, s'il vous plaît, le
20 prochain intervenant?

21 **M. DENIS FONTAINE, secrétaire :**

22 Oui. J'inviterais maintenant monsieur Lionel
23 Pelchat. Monsieur Pelchat est maire de la
24 Municipalité de Barraute et il nous a transmis un
25 document.

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25

Me MARCEL BLANCHET, président :

Bonjour, Monsieur le maire. On vous écoute avec beaucoup d'attention.

- - - - -

PRÉSENTATION DE M. LIONEL PELCHAT

- - - - -

M. LIONEL PELCHAT :

Bonjour. C'est vrai qu'on fait partie de la cause, dans le sens qu'on est la municipalité ou le secteur qui va être mis dans la balance concernant le déplacement vers Abitibi-Ouest.

La Municipalité de Barraute, c'est une municipalité de deux mille (2000) âmes, et pour confirmer un peu ce qu'on dit au niveau démographique, je vous rappellerai que l'an passé, ce n'est pas un secteur de grand développement, mais on a eu cinq (5) nouvelles résidences qui ont été construites et ont été acquises par des jeunes, des jeunes dans la vingtaine qui reviennent chez nous.

Et dernièrement, nous avons même vendu une section de terrain à des jeunes qui sont encore à l'université et qui ont acheté dans le but de construire en deux mille onze (2011).

Donc, on peut reconnaître que les jeunes ont

1 tendance à revenir dans nos secteurs et essayer au
2 moins de s'établir, et les formations qu'ils
3 suivent sont vraiment rattachées au milieu et aux
4 emplois qui sont créés autour.
5 Je suis tout à fait d'accord, comme maire de
6 municipalité, avec le dépôt qui a été fait par la
7 CRÉ concernant le développement de la carte
8 électorale et les changements que vous aviez
9 proposés.
10 Je sais qu'au niveau de la loi, il y a la loi,
11 mais en deçà de la loi, il y a les individus, et
12 nous, comme individus, comme municipalité, comme
13 citoyens dans notre secteur, on pense que nous
14 sommes avec le comté d'Abitibi-Est, depuis au
15 moins deux (2) décennies, et les services que nous
16 avons reçus se situent près de notre population,
17 étant donné qu'on est situé environ à trente (30)
18 kilomètres... mettons à cinquante (50) kilomètres
19 de Val-d'Or. Nos citoyens ont un accès facile au
20 bureau de la députation et les relations
21 socio-politiques de notre comté, de notre
22 municipalité, sont très bien liées avec les
23 bureaux et la députation de notre secteur ici, en
24 Abitibi-Est.
25 Pour nos citoyens, se déplacer vers

1 l'Abitibi-Ouest représente un... je sais que vous
2 comtez toujours en tête de pipe pour essayer
3 d'égaliser au moins la charge électorale légale au
4 niveau de la province, mais pour nous, se déplacer
5 vers l'Abitibi-Ouest, ça veut dire se déplacer
6 dans un comté où le nombre de municipalités est
7 beaucoup plus grand que dans celui d'Abitibi-Est.
8 Pour la Municipalité de Barraute veut dire être
9 dilué un peu au niveau des services dans
10 l'ensemble des municipalités qui couvrent
11 l'Abitibi-Ouest.
12 On peut difficilement être en accord avec cette
13 situation-là et je pense que, pour le bien de la
14 population que je représente, nous avons le besoin
15 de rester présentement dans un comté où les
16 services risquent d'être plus élevés que dans les
17 régions comme l'Abitibi-Ouest où la quantité de
18 gens à desservir est beaucoup plus parsemée à
19 l'intérieur d'un grand territoire.
20 Donc, je ne sais pas si vous avez entendu parler
21 dans notre région du déplacement que les gens ont
22 à faire comme élus, comme citoyens, pour être
23 capables de répondre à des services.
24 On sait qu'on est à l'intérieur d'une MRC, qui est
25 la MRC Abitibi. On sait qu'on fait partie

1 d'Abitibi-Est qui est en dehors de la MRC
2 d'Abitibi. On sait que les commissions scolaires
3 sont réparties un peu partout dans le territoire
4 sans tenir compte nécessairement de la carte
5 électorale et, à mon point de vue, ce ne sont pas
6 des barrières qui empêchent une municipalité ou un
7 organisme d'être à l'intérieur ou à l'extérieur
8 d'une carte électorale.
9 Ça fait que si vous le permettez, la proposition
10 que la Municipalité de Barraute dépose
11 aujourd'hui, c'est de maintenir le statu quo dans
12 les propositions qu'on avait, c'est-à-dire un
13 statu quo dans le cas de la carte électorale,
14 c'est-à-dire rester dans le comté d'Abitibi-Est
15 pour les multiples raisons que je peux vous
16 avancer.

17 **Me MARCEL BLANCHET, président :**

18 Nous allons regarder, bien sûr, avec attention,
19 votre demande et voir dans quelle mesure nous
20 pouvons y donner suite.

21 Nous avons bien compris les messages que vous nous
22 avez donnés, les arguments que vous nous avez, en
23 fait, invoqués.

24 Monsieur?

25 **M. SERGE COURVILLE, commissaire :**

1 J'aimerais profiter de votre présence, Monsieur le
2 maire, pour vous poser une question encore plus
3 sur le mouvement de la population qu'on semble
4 vouloir nous faire reconnaître, là.
5 Quand vous dites que les jeunes s'établissent à
6 Barraute, ces jeunes-là, est-ce que ce sont des
7 jeunes de l'endroit qui décident de demeurer à
8 Barraute ou est-ce que ce sont des gens qui
9 viennent de l'extérieur, et de quel extérieur, si
10 c'est le cas?

11 **M. LIONEL PELCHAT :**

12 Présentement, on retrouve chez nos jeunes à peu
13 près les mêmes... je dirais le même attachement
14 que moi j'avais quand j'étais jeune, de vouloir
15 m'installer dans un milieu et y vivre.

16 On retrouve chez nous des jeunes qui réservent des
17 places pour revenir chez nous, et ça, c'est un
18 signe de développement qui est intéressant.

19 Je regarde au niveau de la population,
20 présentement, c'est vrai qu'on faisait partie d'un
21 petit rond bleu, mais on a l'avantage de dire que
22 les petits ronds bleus, c'est causé par la
23 baisse... par l'âge de la population. C'est des
24 personnes âgées qui s'en vont, c'est des familles
25 qui sont plus petites, mais au niveau du

1 développement domiciliaire, ça prend plus de
2 maisons qu'il y en avait avant, ça prend plus de
3 chemins pour les accueillir, ça prend plus de
4 services pour les servir, parce que le déplacement
5 de la population qui se fait chez nous, c'est des
6 gens aussi qui vont venir de l'extérieur parce
7 qu'il y a des services adéquats dans notre
8 municipalité. Elle a beau avoir deux mille (2000)
9 de population, mais on a tous les mêmes services
10 qu'une grande ville avec l'aqueduc, l'égout et
11 l'épuration des eaux. Les services publics, on
12 les a au complet.

13 Donc, c'est un intérêt qui fait aussi qu'on est en
14 mesure de fournir, par exemple, à des citoyens, à
15 de la population en général, des espaces de
16 développement domiciliaire à des prix très très
17 compétitifs, qui sont en dehors des normes que
18 vous retrouvez en province. Des terrains pour une
19 construction à cent mille (100 000 \$) ou à deux
20 cent mille (200 000 \$) ou à cinquante mille
21 dollars (50 000 \$), nous, on fonctionne à dix
22 mille (10 000 \$) à peu près, là, tu sais.

23 Ça fait que ça a aussi une incidence sur le
24 développement.

25 Mais au niveau de notre population, au niveau

1 scolaire, je vais vous dire que présentement, le
2 taux est stable. On a regardé les statistiques
3 pour les trois (3) prochaines années, les
4 inscriptions à la maternelle sont stables.
5 Donc, on est en mesure de penser qu'à partir de la
6 quatrième année, d'ici quatre (4) ans, qu'on
7 devrait commencer à voir augmenter un peu la
8 population, malgré le fait que les familles sont
9 beaucoup plus petites.

10 **Me MARCEL BLANCHET, président :**

11 Alors, merci beaucoup pour votre éclairage.

12 **M. LIONEL PELCHAT :**

13 Merci.

14 **Me MARCEL BLANCHET, président :**

15 C'est encourageant, on vous souhaite bien que...

16 **M. LIONEL PELCHAT :**

17 Merci. Au revoir.

18 **Me MARCEL BLANCHET, président :**

19 ... ça se produise.

20 **M. SERGE COURVILLE, commissaire :**

21 Au revoir.

22 **Me MARCEL BLANCHET, président :**

23 Monsieur le secrétaire, s'il vous plaît, la
24 prochaine personne.

25 **M. DENIS FONTAINE, secrétaire :**

1 électeurs au niveau de ces trois (3) comtés-là,
2 qui fait une moyenne de trente-six mille cent
3 trente-trois (36 133) électeurs en moyenne par
4 comté, si on y va sur une base mathématique et
5 statistique, comme la loi est rédigée en tant que
6 telle.

7 À partir de cette moyenne de trente-six mille cent
8 trente-trois (36 133), le seuil minimal suggéré
9 est de trente-trois mille neuf cent cinq (33 905)
10 électeurs par comté. Alors donc, il y a une marge
11 de deux mille deux cent vingt-huit (2 228)
12 électeurs par comté, qui donne une marge qui
13 pourrait être négociable par rapport à une
14 redistribution des trois (3) comtés actuels, en
15 respectant la barrière nord de nos trois (3)
16 comtés. Autrement dit, à travers les trois (3)
17 comtés qui sont déjà existants, que des gens ont
18 déjà adhéré à un certain sentiment d'appartenance,
19 ils sont situés au niveau depuis, je pense que ça
20 fait vingt... depuis soixante-seize (76) que la
21 loi n'avait pas été changée au niveau de la carte
22 électorale en région? En tout cas, je l'estime
23 comme ça, là.

24 **Me MARCEL BLANCHET, président :**

25 C'est-à-dire qu'on revoit la carte électorale

1 après chaque deux (2) élections. La dernière fois
2 que ça s'est fait, c'est en deux mille (2000),
3 deux mille un (2001).

4 **M. JULES GRONDIN :**

5 Sauf que vraiment, des changements, là, au niveau
6 des villages, des choses...

7 **Me MARCEL BLANCHET, président :**

8 Importants, oui, ça fait plus longtemps.

9 **M. JULES GRONDIN :**

10 Ça fait longtemps.

11 **Me MARCEL BLANCHET, président :**

12 (Inaudible)

13 **M. JULES GRONDIN :**

14 Ça fait que ces gens-là ont vraiment développé un
15 sentiment d'appartenance face à leur territoire,
16 leur député, leur sens au niveau de
17 l'intervention, autant dans la dynamique qu'ils
18 peuvent appliquer en tant qu'organisation ou ces
19 choses-là. Ça fait qu'autrement dit, pour
20 intervenir avec le représentant au niveau du
21 territoire, ils ont déjà un historique.

22 Ça fait que si on arrive avec la statistique qui
23 fait qu'il y a deux mille deux cent vingt-huit
24 (2 228) électeurs de marge par comté, je pense
25 qu'à travers toute cette gymnastique-là, vous avez

1 l'espace nécessaire, en respectant les limites
2 presque'existantes, pour redistribuer, pour faire
3 au niveau des trois (3) comtés, un équilibre qui
4 va rentrer dans le cadre de la loi.
5 C'est sûr que ce n'est pas ma job, c'est votre
6 job, c'est dans ce sens-là que je vous propose, au
7 niveau de notre petit calcul mathématique.
8 Un coup cela a été exprimé, c'est qu'avec ceci,
9 bien, le statut exceptionnel des comtés nordiques
10 serait respecté, et aussi, il faudrait s'assurer
11 dans une nouvelle proposition de respecter la
12 plupart des liens sociaux, physiques, routier et
13 économiques afin de ne pas sous-estimer le
14 sentiment d'appartenance des électeurs pour
15 motiver au maximum l'intérêt à la démocratie et
16 améliorer la participation des électeurs.
17 Parce qu'une loi électorale est là pas juste au
18 niveau de la représentation, il faut amener les
19 gens aussi à s'exprimer, à participer, à la vivre,
20 la démocratie, et aussi de d'assurer à ce que la
21 démocratie aille vers les électeurs et non de
22 l'électeur vers la démocratie afin de respecter et
23 de représenter les gens qui habitent l'ensemble du
24 territoire, toute densité de population confondue.
25 Parce que, comme résident d'une région qui n'est

1 pas près des grands centres, il y a des densités
2 de population très variables, puis notre région
3 est vraiment... nos comtés en sont à l'image.
4 Et j'imagine aussi que les gens du côté de la
5 barrière nord, eux autres, ils ont déjà des plans
6 d'action, des visions par rapport au développement
7 de leur communauté, qu'ils ont déjà des années
8 d'investies dans ces choses-là, qu'à travers une
9 réforme qui vient bousculer ces barrières-là, ces
10 gens-là, j'imagine qu'ils se sentent comme... sans
11 opprimer, mais ils se sentent... ils sont sur la
12 défensive.
13 La même chose pour ce qui est de la barrière sud,
14 ces gens-là ont déjà des sentiments d'appartenance
15 acquis depuis des années, parce que le comté
16 d'Ungava, ça ne fait pas bien bien longtemps, lui
17 ça fait moins longtemps qu'il est installé, ça
18 fait que nous autres, de notre côté, la barrière
19 sud, on est quand même positionné pour être... le
20 vrai sentiment d'appartenance, il devrait
21 continuer à se développer, selon moi, parce qu'on
22 dit qu'il n'y a pas beaucoup de jeunes qui sont
23 attirés autant au niveau de la députation, ces
24 choses-là, mais il n'y a peut-être pas beaucoup de
25 jeunes non plus qui sont attirés pour aller voter

1 aussi. Puis on capitalise beaucoup sur l'aspect
2 jeunesse de notre région qui pourrait se
3 développer, mais je pense que si on amène la
4 démocratie de plus en plus près des gens, c'est là
5 qu'on va pouvoir faire réagir ces populations-là.

6 **Me MARCEL BLANCHET, président :**

7 Alors merci beaucoup, monsieur.

8 On va... on a examiné de multiples hypothèses pour
9 votre région, mais celle-là, on ne l'avait pas
10 examinée, on va regarder qu'est-ce que ça pourrait
11 donner. On verra bien.

12 Merci beaucoup.

13 **M. JULES GRONDIN :**

14 J'aimerais, si vous me permettez, peut-être
15 ajouter en complément...

16 Si vous regardez le comté d'Abitibi-Ouest, le côté
17 secteur de La Sarre, c'est vingt et un (21)
18 villages où la Ville de La Sarre, principale
19 ville, Macamic par la suite, puis... en tout,
20 vingt et un (21) villages. Dix-sept (17) du côté
21 Abitibi-Est, c'est deux (2) MRC dans le même
22 comté.

23 Alors, quand vous partez de Despinassy, pour un
24 député, puis monsieur Wawanoloath l'a mentionné
25 tantôt, et vous vous rendez à Normétal, alors là,

1 c'est presque trois heures et demie (3 1/2),
2 quatre (4) heures d'auto avant d'avoir rencontré
3 un citoyen. Et quand on parle qu'on a trente-sept
4 (37) villages de notre comté, alors si on vient en
5 ajouter, c'est... ça vaut la peine de mettre une
6 réflexion là-dessus, tenir compte de la réalité
7 territoriale, c'est... la grandeur territoriale,
8 c'est assez important.

9 Si un député veut être capable de faire un
10 travail, là, minimalement adéquat comme on l'a
11 mentionné tantôt, dans le secteur de Montréal,
12 parfois, le député va faire le tour de son comté
13 à pied, ce qui n'est pas le cas ici en
14 Abitibi-Témiscamingue.

15 **Me MARCEL BLANCHET, président :**

16 Merci beaucoup.

17 Je ne sais pas si mes collègues ont des
18 commentaires ou des questions?

19 Ça va? Merci beaucoup pour votre éclairage.

20 **M. JULES GRONDIN :**

21 Merci.

22 **Me MARCEL BLANCHET, président :**

23 C'est très apprécié.

24 Monsieur le secrétaire, s'il vous plaît, prochain
25 intervenant?

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25

M. DENIS FONTAINE, secrétaire :

Oui. J'ai... oui, d'accord.

J'inviterais maintenant monsieur Gilles Gagnon.
Monsieur Gagnon est un ex-candidat de l'Action
démocratique du Québec.

M. GILLES GAGNON :

Bonjour.

Me MARCEL BLANCHET, président :

Bonjour monsieur Gagnon, nous vous écoutons.

- - - - -

PRÉSENTATION DE M. GILLES GAGNON

- - - - -

M. GILLES GAGNON :

Gilles Gagnon, ex-candidat Action démocratique et
ex-candidat aussi Parti Conservateur au fédéral.
Moi, je me fais un peu le porte-parole des gens de
Matagami, parce que je me rappelle dans le temps,
qu'eux autres, comment qu'ils trouvaient ça
illogique d'être jumelés avec Chibougamau pour
gérer leurs hôpitaux et gérer leurs
infrastructures.

Puis je vois présentement qu'il y a une autre
chose illogique qui s'en vient, c'est
Lebel-sur-Quévillon. Ça fait qu'à ce moment-là,
Lebel-sur-Quévillon devrait être dans

1 l'Abitibi-Est.
2 Ça fait que mon intervention est terminée, c'était
3 seulement ça. Parce que j'ai discuté avec
4 plusieurs personnes de Matagami, puis tous les
5 citoyens que j'ai rencontrés là-bas, en me
6 présentant partout, en jasant avec eux autres,
7 c'était tout le temps l'illogique des territoires
8 qui étaient formés pour la gestion du territoire.
9 Ça fait que ça fait plaisir de vous avoir
10 rencontrés.

11 **Me MARCEL BLANCHET, président :**

12 Merci, monsieur. On va regarder.

13 Alors, s'il vous plaît, Monsieur le secrétaire...

14 **M. DENIS FONTAINE, secrétaire :**

15 Oui.

16 **Me MARCEL BLANCHET, président :**

17 ... la prochaine personne?

18 **M. DENIS FONTAINE, secrétaire :**

19 J'inviterais maintenant monsieur Pierre Corbeil,
20 qui a demandé à intervenir à titre personnel.

21 **Me MARCEL BLANCHET, président :**

22 Bonjour, monsieur. Ça me fait plaisir de vous
23 revoir.

24 **M. PIERRE CORBEIL :**

25 Bonjour...

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25

Me MARCEL BLANCHET, président :

Nous vous écoutons.

- - - - -

PRÉSENTATION DE M. PIERRE CORBEIL

- - - - -

M. PIERRE CORBEIL :

... monsieur le Directeur général des élections,
membres de la Commission, le personnel qui vous
accompagne. Bienvenue chez nous.

Me MARCEL BLANCHET, président :

Merci.

M. PIERRE CORBEIL :

Je viens m'exprimer ici à titre de Mascoutin
d'origine mais Abitibien d'adoption depuis trente
(30) ans, et j'ai eu le privilège d'être
représentant d'une des circonscriptions qui est
touchée par les modifications que vous proposez,
pour le mandat de deux mille trois (2003) à deux
mille sept (2007).

J'ai également eu le privilège d'être titulaire
d'une charge ministérielle et responsable des deux
(2) régions que vous touchez par les modifications
à la carte électorale.

Avant d'aller plus loin sur cet aspect-là,
j'aimerais tout simplement vous dire que je pense

1 que l'idée proposée par les gens d'Abitibi-Ouest,
2 qui m'ont précédé avant monsieur Gagnon, mérite
3 d'être regardée parce que si on regarde la
4 question sous l'angle mathématique, vous avez cent
5 huit mille quatre cents (108 400) électeurs dans
6 les trois (3) circonscriptions de la région
7 Abitibi-Témiscamingue, divisé par trois (3), ça
8 fait un peu plus de... environ trente-six mille
9 (36 000) et ça dépasse le seuil minimal de
10 trente-trois mille neuf cents (33 900) et je pense
11 que vous vous repositionnez dans une zone de
12 confort par rapport à la marge de plus ou moins
13 vingt-cinq pour cent (25 %). Parce qu'en
14 définitive, le comté actuel d'Abitibi-Est, il
15 manque sept cent vingt-cinq (725) électeurs pour
16 atteindre le seuil et Abitibi-Ouest, mille trois
17 cent vingt (1 320) électeurs pour atteindre le
18 seuil.

19 Et c'est là que je m'inscris un peu en... j'ai de
20 la difficulté à envisager les modifications que
21 vous proposez, pour la bonne et simple raison
22 qu'on peut regarder géographiquement ce que vous
23 proposez de faire... en fait, ce à quoi je vous
24 invite à réfléchir, c'est que les principes qui
25 vous ont guidés pour rapatrier des territoires

1 dans des circonscriptions, par exemple Cadillac à
2 Rouyn-Noranda, c'est un des secteurs de la MRC de
3 Rouyn-Noranda, mais qui est dans le comté
4 d'Abitibi-Est. Alors, vous avez dit : «Par souci
5 que ces gens-là soient à la bonne place, on va les
6 mettre dans leur localité».

7 À Rouyn-Noranda, on a pris l'approche d'une MRC,
8 une ville, alors il y a quelqu'un d'apatride, si
9 on veut, le territoire de Cadillac, qui est en
10 dehors. Vous parlez aussi de la même chose pour
11 Barraute avec la MRC de l'Abitibi, laquelle MRC
12 serait dans Abitibi-Ouest. Ça, c'est ce que vous
13 proposez. Moi, j'entérine ce que monsieur Pelchat
14 vous mentionnait tantôt, que Barraute reste dans
15 Abitibi-Est.

16 Alors, les mêmes principes qui vous ont guidés à
17 faire ces choses-là sont littéralement catapultés
18 pour le territoire de la Baie-James. Quand on
19 franchit le seuil du quarante-neuvième parallèle,
20 si on va sur votre carte que vous nous illustrez,
21 c'est la partie jamésienne du territoire de
22 l'Ungava. Vous allez en entendre parler demain
23 parce que j'ai su que vous alliez vous déplacer à
24 Chibougamau, et les gens là-bas vont vous donner
25 un aperçu encore plus détaillé de ce que je vais

1 essayer d'illustrer brièvement avec vous. C'est
2 que, quand je dis catapulté, c'est que le
3 territoire que vous essayez de recoller à
4 l'Abitibi-Est et à l'Abitibi-Ouest, c'est au
5 détriment de la municipalité de la Baie-James.
6 C'est au détriment d'un territoire qui est
7 concerné par la Convention de la Baie-James et du
8 Nord québécois, et la Paix des braves, en ce qui
9 concerne les communautés cries. Ce que vous
10 proposez, c'est de faire en sorte que les gens de
11 Matagami, ces Jamésiens-là soient dans
12 l'Abitibi-Ouest et de Lebel-sur-Quévillon, et les
13 gens de Chapais, Chibougamau soient dans
14 l'Abitibi-Est, alors là, on les écarquille dans
15 deux (2) circonscriptions complètement. Et ce qui
16 est encore un peu préoccupant, c'est que
17 géographiquement, vous regardez,
18 Lebel-sur-Quévillon est, par un lien routier,
19 directement limitrophe à Abitibi-Est et vous
20 proposez de le mettre dans Abitibi-Ouest, de sorte
21 que l'élu de la nouvelle circonscription
22 Abitibi-Est que vous proposez, va devoir faire une
23 enjambé pour passer par-dessus
24 Lebel-sur-Quévillon, excusez l'image que je vous
25 propose, et prendre la route, continuer pour aller

1 à Waswanipi, aller à Chapais, à Oujé-Bougoumou et
2 à Chibougamau. Je prends le temps de nommer les
3 quatre (4) localités parce qu'il y en a deux (2)
4 qui sont des communautés criées et il y en a deux
5 (2) qui sont des communautés jamésiennes,
6 c'est-à-dire qui sont non-autochtones. Et aussi,
7 je pense que... je ne sais pas si les... le grand
8 Conseil des Cris va intervenir, mais je ne suis
9 pas certain qu'ils vont être très enthousiastes à
10 l'idée qu'il y ait, sur leur neuf (9) communautés
11 du territoire de la Baie-James, deux (2) dans un
12 comté et puis sept (7) dans un autre comté,
13 Ungava, pour ne pas le nommer.
14 Alors moi, je pense que vous avez une marge de
15 manoeuvre pour travailler à l'intérieur des
16 électeurs disponibles dans l'Abitibi-Témiscamingue
17 et laisser la circonscription d'exception, qui est
18 Ungava, telle qu'elle l'est, pas la mettre encore
19 plus d'exception.
20 Pourquoi on peut se permettre de travailler à
21 l'intérieur de la population disponible? Et je
22 veux tout simplement ajouter des éléments aux
23 questions que vous avez posées concernant
24 qu'est-ce qui se passe démographiquement? Tous
25 nos scénarios tendent à nous démontrer qu'on est

1 en déclin démographique. Eh bien, le sentiment
2 d'appartenance, c'est vrai, les retours en région,
3 la réponse à votre question : Combien les mesures
4 fiscales ont permis... ça touche combien de
5 jeunes? Selon les dernières statistiques que j'ai
6 eues en deux mille sept (2007), donc ça concerne
7 l'année deux mille six (2006), il y avait un peu
8 plus de mille trois cents (1 300) jeunes qui
9 étaient concernés par cette mesure fiscale qui
10 consiste à un dégrèvement de huit mille dollars
11 (8 000 \$) sur trois (3) ans, cumulables, là, sur
12 trois (3) ans, applicables sur le revenu gagné.
13 Alors ça, c'est stimulant. L'augmentation des
14 naissances, parce que quand on parle de retour, on
15 parle de jeunes diplômés, que ce soit de niveaux
16 secondaire, collégial ou universitaire, lesquels
17 jeunes diplômés sont en âge de non seulement
18 rentrer sur le marché du travail, mais de fonder
19 une famille, d'avoir des enfants. Et aussi, il ne
20 faudrait pas passer sous silence l'exceptionnelle
21 performance du développement économique et, en
22 particulier, du secteur minier, et dans un cycle
23 qui est beaucoup plus long que ce qui a été
24 traditionnellement connu jusqu'ici. La demande
25 des métaux, mondialement on parle, est tellement

1 grande que ça l'a créé une pression à la hausse
2 sur les prix et ça l'a stimulé toutes les étapes
3 du développement minier, l'exploration, le
4 développement, l'exploitation, et aujourd'hui,
5 dans un contexte de développement durable, on
6 complète les travaux de réhabilitation d'anciens
7 parcs à résidu minier, on ferme les opérations qui
8 vont arriver à terme, donc on crée beaucoup
9 d'emplois autour du secteur minier dans toutes ses
10 phases. Et on parle aussi des équipementiers, on
11 parle d'un secteur qui est notre créneau
12 d'excellence régional, lequel créneau d'excellence
13 fait en sorte qu'il y a des compétences qui sont
14 établies ici et qui sont sollicitées ailleurs que
15 dans la région de l'Abitibi-Témiscamingue pour le
16 Nord-du-Québec, notamment, et au Canada et sur le
17 reste de la planète. Il y a des gens qui vont au
18 Portugal, qui vont au Mexique, qui vont en
19 Finlande, à partir de Val d'Or. Et phénomène
20 nouveau, le développement se fait de plus en plus
21 à distance. Autrement dit, par un phénomène...
22 excusez l'anglicisme, «the fly in, fly out», il y
23 a des gens qui restent ici, qui résident ici et
24 qui vont travailler dans le nord pour quatorze
25 (14) jours et qui reviennent quatorze (14) jours

1 ici. Alors, si c'est la conjointe qui travaille,
2 bien, la famille est établie ici, va à l'école
3 ici, primaire, secondaire, collégial et maintenant
4 universitaire, et/ou le conjoint, etc., en
5 alternance ou des fois simultanément, donc la base
6 est ici, mais le travail est à distance. Et ça,
7 c'est un phénomène qui, avec l'accentuation des
8 travaux d'exploration dans le nord, qui a permis
9 la découverte de nouveaux camps miniers, de
10 nouveaux gisements qui vont être exploités
11 dorénavant dans cette forme-là de à distance, on
12 n'ouvrira plus d'autres villes dans le nord, donc
13 on va assister à... ça prend deux (2) employés
14 pour un emploi, parce que tu es quatorze (14)
15 jours en haut, quatorze (14) jours en bas, alors
16 quand tu es en bas, il y a quelqu'un qui continue
17 à faire opérer la mine et ainsi de suite.
18 Donc, c'est important de souligner ça.
19 Et en terminant, je voudrais juste vous illustrer
20 quelque chose qui est assez flagrant. On peut
21 avoir un souci de un électeur, un vote, là, et un
22 représentant ou une proportion, mais je tiens
23 juste à vous donner une petite comparaison.
24 À Laval, il y a cinq (5) députés, il y a un maire,
25 il y a un ministre responsable de la région et le

1 Maire de Laval, monsieur Vaillancourt, il peut
2 appeler très facilement la ministre des Affaires
3 municipales et même le Premier ministre.
4 Vous allez vous demander où je veux en venir.
5 C'est que si la population de Laval a l'impression
6 que, parce qu'ils sont plus nombreux sur l'île
7 Jésus, ils sont moins représentés parce qu'ils
8 n'ont pas mathématiquement le nombre de députés
9 qui sont requis, remettez-vous dans le contexte,
10 là, leur maire peut appeler directement la
11 ministre des Affaires municipales et le Premier
12 ministre, ils ont cinq (5) députés pour les
13 servir, puis ils ont un ministre responsable de la
14 région. Ici, dans le comté d'Abitibi-Est, il y a
15 huit (8) maires pour un député,
16 Rouyn-Noranda-Témiscamingue, dix-huit (18), et
17 Abitibi-Ouest, trente-sept (37). Ça fait pas mal
18 de monde, ça, qui tournent autour d'un député. Et
19 présentement, à l'époque deux mille trois/deux
20 mille sept (2003/2007), il y avait un ministre
21 responsable pour les deux (2) régions et,
22 présentement, il y en a un responsable pour la
23 région, mais à distance parce qu'il n'est pas élu
24 dans... il n'a pas été élu dans les trois (3)
25 comtés d'Abitibi-Témiscamingue, ni Nord-du-Québec.

1 Alors, il y a des ministres de l'Outaouais qui
2 sont responsables du Nord-du-Québec et des
3 Laurentides qui sont responsables de
4 l'Abitibi-Témiscamingue, ç'a été séparé, c'est
5 correct que ce soit comme ça parce qu'on ne peut
6 pas surcharger ces personnes-là.

7 Donc, avant de dire que, oui, mathématiquement,
8 c'est très important, c'est un facteur que la
9 loi... et je le comprends et je respecte ça parce
10 que la démocratie fait en sorte que ce n'est pas
11 correct, à la limite, qu'il y ait un électeur de
12 Bonaventure ou de Gaspé, son vote compte deux (2)
13 fois plus qu'un électeur de Masson. Ça, c'est des
14 choses qu'il faut essayer de corriger, mais il
15 faut essayer de le faire aussi en fonction de ces
16 aspects-là qui sont totalement en dehors de la
17 mathématique.

18 Merci de votre attention et je pourrai répondre à
19 des questions si vous en avez.

20 **Me MARCEL BLANCHET, président :**

21 Alors moi, je vous remercie, monsieur Corbeil,
22 pour l'éclairage additionnel que vous nous donnez
23 sur la bonne santé économique que la région de
24 l'Abitibi est en train de se redonner, alors c'est
25 très intéressant pour nous d'entendre ça.

1 Je ne sais pas si mes collègues ont des
2 commentaires ou des...

3 **M. PIERRE CORBEIL :**

4 Et ce, Monsieur le directeur général des
5 élections, et ce dans un contexte où le secteur
6 forestier, lui, est un peu plus handicapé...

7 **Me MARCEL BLANCHET, président :**

8 Oui.

9 **M. PIERRE CORBEIL :**

10 ... et travaille à se reconsolider et, à toutes
11 fins pratiques, à performer. Il y a de l'espoir.
12 Et si les deux (2) secteurs étaient simultanément
13 très actifs, très effervescents, très
14 florissants... tantôt... je ne pense pas qu'on
15 puisse aller en bas d'un taux de vacances ou un
16 taux d'inoccupation, ou un taux de logement
17 disponible à zéro... à moins cinq pour cent
18 (-5 %), là, on est à point zéro un (.01) à Val
19 d'Or. Alors, c'est sérieux comme problématique.
20 On est en croissance...

21 **Me MARCEL BLANCHET, président :**

22 Ça va? Oui?

23 **M. PIERRE CORBEIL :**

24 ... contre les attentes de tous les statisticiens,
25 démographes et personnes à la disposition du

1 Bureau de la statistique du Québec, l'Abitibi a
2 renversé la tendance.

3 **Me MARCEL BLANCHET, président :**

4 Merci beaucoup, monsieur Corbeil, pour votre
5 éclairage.

6 **M. PIERRE CORBEIL :**

7 Plaisir.

8 **Me MARCEL BLANCHET, président :**

9 S'il vous plaît, Monsieur le secrétaire.

10 **M. DENIS FONTAINE, secrétaire :**

11 Je dois dire, Monsieur le président, qu'il ne
12 reste qu'une personne sur ma liste et il s'agit de
13 monsieur Massicotte qui n'est pas encore arrivé,
14 mais on nous l'annonce pour très bientôt, on vient
15 de communiquer avec lui. Donc, peut-être je
16 pourrais juste vérifier s'il y a des gens dans la
17 salle qui voudraient prendre la parole.

18 **Me MARCEL BLANCHET, président :**

19 Dans les circonstances, on va faire ce qu'on fait
20 d'habitude, on va suspendre les travaux au moins
21 quinze (15), vingt (20) minutes et ensuite, on
22 fera le point. Alors, on va attendre le prochain
23 intervenant.

24

25

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25

- - - - -

SUSPENSION DE LA SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI

- - - - -

Me MARCEL BLANCHET, président :

Alors, la Commission reprend ses travaux.

S'il vous plaît, Monsieur le secrétaire, est-ce que vous pouvez appeler le prochain intervenant?

M. DENIS FONTAINE, secrétaire :

Oui. J'appellerais maintenant monsieur Gabriel Massicotte. Monsieur Massicotte est président du Parti québécois Abitibi-Témiscamingue.

Me MARCEL BLANCHET, président :

Alors bonjour, monsieur Massicotte. Nous vous écoutons avec beaucoup d'intérêt.

- - - - -

PRÉSENTATION DE M. GABRIEL MASSICOTTE

- - - - -

Bonjour.

Alors, bienvenue chez nous.

Me MARCEL BLANCHET, président :

Merci.

M. GABRIEL MASSICOTTE :

J'imagine que tous les représentants de la région vous ont dit à peu près la même chose.

Alors, évidemment, je pense qu'on est privilégié

1 d'avoir l'occasion de vous voir, de vous
2 rencontrer dans le cadre de la consultation que
3 vous faites.
4 Alors évidemment, c'est à titre de président de
5 l'exécutif du Parti québécois
6 d'Abitibi-Témiscamingue que je viens vous
7 rencontrer, et j'aurais souhaité pouvoir assister
8 à l'ensemble des témoignages qui ont été faits ici
9 devant vous pour être capable de ne pas être
10 redondant, j'aurais souhaité le faire, mais compte
11 tenu de la situation, je ne pouvais pas.
12 Alors, je vous dirais que suite à ce qui avait
13 entamé la nécessité de cette tournée, on avait,
14 nous, du Parti québécois, en région, été
15 agréablement satisfait de la position du ministre
16 Pelletier dans le cadre de la révision de la loi
17 électorale. Alors, on espérait évidemment que la
18 problématique puisse se régler au niveau de nos
19 élus. Par contre, la volte-face, évidemment, de
20 l'ADQ là-dedans nous a mis dans une situation où
21 cette démarche-là ne se pouvait plus, alors on est
22 donc ici et on va discuter un petit peu de la
23 carte électorale telle que proposée par le DGE.
24 Alors on tient, dans un premier temps, à vous
25 exprimer notre désaccord complet par rapport à la

1 recoupe de la carte électorale telle que proposée
2 et on ne croit pas que les critères de la loi du
3 nombre et de l'égalité des votes soient quelque
4 chose qui corresponde à la réalité du Québec
5 actuellement.
6 Ce genre de critère-là va toujours toujours jouer
7 contre les régions du Québec. La démocratie ne
8 peut pas se limiter à une application froide,
9 mathématique de ce principe qui est quand même
10 contenu, et on le reconnaît, dans la loi
11 électorale. Alors, la démocratie doit demeurer
12 accessible pour la population au niveau des élus.
13 Alors l'élu doit -- et c'est ce qu'on stipule --
14 doit être accessible pour l'ensemble des gens de
15 son territoire. Alors, celui-ci doit pouvoir
16 s'acquitter adéquatement de son mandat sur le
17 territoire qu'il représente. Alors, la réalité
18 d'un élu dans une région comme la nôtre est
19 différente, nous le croyons foncièrement, que la
20 tâche d'un député dans un grand centre.
21 À titre d'exemple, il y a certains jours où si
22 notre député voulait utiliser un transport en
23 commun pour se rendre d'un bout de son comté à
24 l'autre bout tel que redécoupé, alors s'il partait
25 de La Sarre et il voulait se rendre, par exemple,

1 à Matagami ou à Lebel-sur-Quévillon, il y a des
2 jours où il n'y a aucun transport en commun qui le
3 permet, ça ne se fait pas dans la même journée.
4 Alors ça, c'est des choses qu'on ne peut pas voir,
5 alors que dans les grands centres, parfois, vingt
6 (20) minutes suffisent à traverser un comté à
7 pied. Alors, ne serait-ce que ça, c'est quelque
8 chose dont on doit tenir compte.
9 Alors vous savez, chez nous, on a... je suis
10 président de l'Abitibi-Témiscamingue au niveau du
11 Parti québécois, mais je suis aussi président de
12 circonscription pour Abitibi-Ouest, et chez nous,
13 on a le député qui actuellement occupe... le
14 doyen, en fait, qui occupe un siège depuis trente
15 et un (31) ans. Ce n'est pas pour rien que
16 François Gendron occupe ce comté-là et occupe son
17 poste de député chez nous depuis trente et un (31)
18 ans. Il offre, il donne un service qui est
19 reconnu par tous comme étant un service de très
20 grande qualité, une disponibilité incroyable.
21 Dans notre comté, on a au-dessus de trente (30),
22 près de quarante (40) municipalités. Alors on en
23 rajouterait plusieurs, plusieurs qui,
24 géographiquement, ne se reconnaissent pas
25 nécessairement dans le cadre du comté

1 d'Abitibi-Ouest, ce serait vraiment injuste. Ce
2 serait vraiment injuste pour ces gens-là -- et
3 ici, je parle en particulier de Lebel et de
4 Matagami -- de ne pas pouvoir recevoir la même
5 qualité de service que l'ensemble des autres
6 municipalités du territoire d'Abitibi-Ouest.
7 Je vous disais tantôt que François donne un bon
8 service, un grand service, ça fait trente et un
9 (31) ans qu'il le fait, alors il le fait avec
10 beaucoup de disponibilité, beaucoup d'efforts.
11 Comme je connais un député, comme je connais
12 François, si demain matin, il se ramassait avec
13 les municipalités comme Lebel-sur-Quévillon,
14 Matagami, ce n'est pas le genre d'individu qui se
15 permettrait de ne pas donner une desserte qui a de
16 l'allure, alors il répartirait effectivement son
17 temps, comme il se doit, comme un bon député à
18 tous ses commettants, mais ce que ça voudrait
19 dire, c'est que ceux du territoire actuel seraient
20 moins bien desservis qu'il l'est actuellement.
21 Alors je ne pense pas que le but, le but de la
22 démarche, ce soit de faire en sorte qu'il y ait
23 des gens qui soient moins bien représentés
24 électoralement et, dans cette optique-là, je pense
25 qu'il serait nécessaire de regarder d'autres

1 critères.
2 Alors le territoire en est un, j'en suis persuadé.
3 La démographique en est un, c'est clair. Je pense
4 que certains autres intervenants ont déjà dû vous
5 dire qu'au niveau de la démographique, il y a déjà
6 une progression qui est en train de se faire et
7 actuellement, ce serait vraiment prématuré que de
8 redécouper de cette façon-là alors que se pointe
9 probablement une augmentation de notre
10 démographique régionale.
11 L'autre aspect que je voulais aussi qu'on regarde,
12 c'est qu'à un moment donné, il y a des
13 incongruences qui peuvent se glisser dans une
14 redécoupe de carte électorale de ce type-là. Je
15 ne sais pas si certains d'entre vous s'en
16 rappellent, si vous étiez déjà au courant, mais à
17 une certaine époque, il y avait un comté qui
18 s'appelait Pontiac-Témiscamingue et ça n'existe
19 plus pour des raisons très claires. À l'époque,
20 c'était une certaine aberrance qu'un député doive
21 faire deux (2) heures de route en Ontario pour
22 aller dans une autre partie de son comté. Il faut
23 éviter ce genre de chose-là. Alors, la redécoupe
24 actuelle ferait en sorte, pratiquement, que pour
25 aller dans son comté qui serait à

1 Lebel-sur-Quévillon, il y aurait une... -- et là,
2 évidemment, on ne parle pas de l'Ontario, on se
3 comprend bien, là -- mais il y aurait vraiment un
4 bout de route très grand qui se ferait dans un
5 autre comté, qui serait celui d'Abitibi-Est.
6 Alors pour ces raisons-là, je pense qu'il serait
7 déplorable que la carte électorale soit redécoupée
8 comme elle est proposée.
9 Alors, c'est à titre de président du Parti
10 québécois pour Abitibi-Témiscamingue que je
11 désire marquer clairement mon désaccord face à la
12 proposition de la nouvelle carte, et pour les
13 raisons suivantes. Le facteur numérique est
14 beaucoup trop présent au détriment des facteurs
15 territoriaux, c'est-à-dire la réalité du
16 territoire à représenter. L'absence d'équilibre
17 entre ces deux (2) facteurs-là devrait être à la
18 base d'une démocratie que l'on souhaite. Alors,
19 il faut tenir compte de notre réalité. Alors, les
20 besoins... la nécessité de redécouper la carte
21 électorale comme le DGE l'a demandé, l'a si bien
22 expliqué, on ne nie pas ces faits-là, mais on
23 pense que la façon de le faire actuellement n'est
24 vraiment pas conforme avec les aspirations de ce
25 que le Québec devrait être.

1 Alors, on est opposé au redécoupage tel que
2 proposé et on invite la Commission à revoir
3 certains critères au niveau de la redécoupe, et on
4 est persuadé qu'avec une bonne analyse de la
5 situation, les propositions qui pourraient être
6 engendrées par la suite seraient probablement et
7 devraient tenir compte des recommandations et des
8 remarques qu'on vous a faites ici aujourd'hui.
9 Pour moi, ce serait tout. Merci.

10 **Me MARCEL BLANCHET, président :**

11 Alors merci, monsieur. Vos propos rejoignent en
12 bonne partie ce que d'autres personnes sont venues
13 nous dire ici et on est ici justement pour ça,
14 pour entendre la réaction de la population et les
15 suggestions, les motifs d'opposition, parfois
16 même, effectivement, on nous propose des choses
17 qui peuvent nous aider dans notre travail et qui
18 pourraient correspondre davantage à ce qui est
19 souhaité dans le milieu. Alors, c'est là-dessus
20 qu'on va s'atteler, quant à nous, voir comment
21 est-ce qu'on pourrait réaliser notre mandat en
22 conformité avec la loi que nous sommes chargés
23 d'appliquer en tenant compte le plus possible des
24 remarques, des désirs et de la réalité du milieu.
25 Alors, c'est vraiment notre préoccupation,

1 Je soussigné, MICHEL OLIVIER, sténographe
2 officiel, certifie sous mon serment d'office que
3 les pages ci-dessus sont et contiennent la
4 transcription exacte et fidèle de ce que j'ai
5 entendu lors de l'écoute de l'enregistrement
6 numérique de l'audition du CRE du 14 mai 2008, le
7 tout conformément à la loi.

8

9

10

11 Michel Olivier, s.o.

12 MO/fg (080514-DGEQ-Val d'Or)